

LE MESSAGE SYNDICAL

ORGANE DES SYNDICATS DE TRAVAILLEURS CHRÉTIENS DE L'UNION RÉGIONALE DE L'OUEST (C. F. T. C.)
LOIRE-INFÉRIEURE - MAINE-ET-LOIRE - VENDEE - VIENNE - DEUX-SEVRES



Téléphone 120.71 - NANTES
Syndicats Chrétiens

ADMINISTRATION ET RÉDACTION : 10, rue de Bel-Air — NANTES
Les manuscrits non insérés ne sont pas rendus

ABONNEMENT ANNUEL

Syndiqués : 2 fr. ; de soutien : à partir de 10 fr. ; Étranger : 15 fr.

Compte Chèques-Postaux 208-73 - Nantes
Union Nantaise Syndicats des Travailleurs Chrétiens
10, Rue de Bel-Air — NANTES

S. Em. le cardinal Verdier remet à Jules Zirnheld les insignes du grade de commandeur de St-Grégoire le Grand

Le samedi 14 janvier, à 17 heures, à l'archevêché de Paris, S. Em. le cardinal Verdier a remis, en une cérémonie toute intime, le bref et les insignes de sa nouvelle dignité à Jules Zirnheld, président de la Confédération Française des Travailleurs Chrétiens. Seuls assistaient à cette cérémonie, les dirigeants parisiens et provinciaux de la Confédération, de ses Fédérations et de ses Unions régionales. Avec son éloquence et sa chaleur de cœur habituelles, Zirnheld avait présenté les vœux des syndiqués chrétiens à l'archevêché de Paris ; rappelés les liens multiples qui les attachent à lui ; sollicité de lui qu'il leur continue sa sympathie, surtout en un temps où le rôle du syndicalisme apparaît sans cesse plus important ; émis le souhait de voir, dans les mois qui viennent, une collaboration toujours plus étroite s'établir entre la J. O. C. et la C. F. T. C. ; affirmé, enfin, la fidélité des catholiques qui adhèrent à la Confédération aux enseignements de l'Eglise et aux directions de sa hiérarchie.

S. Em. le cardinal Verdier répondit en déclarant son attachement profond à la Confédération Française des Travailleurs Chrétiens, dont il n'a pas oublié qu'il fut le théologien-conseil. Il se félicita des merveilleux progrès qu'elle a réalisés en dépit des difficultés, des incompréhensions, des oppositions multiples et souvent inattendues, au milieu desquelles elle a grandi. Il la remercia de deux grands bienfaits qui lui sont dus. C'est pour une large part grâce au syndicalisme chrétien qu'a pu s'établir la doctrine sociale de l'Eglise, appliquée aux conditions de la vie économique moderne ; si les théologiens n'avaient pu entrer en contact étroit avec les professionnels, il est possible que nous n'aurions pas eu les admirables Encycliques « Rerum novarum » et « Quadragesimo anno ». Et c'est aussi grâce au syndicalisme chrétien que s'est gardée cette flamme pure de la doctrine sociale catholique qui, un jour, assurera le salut économique de notre pays et du monde.

L'archevêché de Paris remit ensuite à Jules Zirnheld le bref de sa nomination qui contient de très élogieuses paroles à l'adresse du nouveau commandeur, une protestation de profonde sympathie pour les Syndicats chrétiens. Et d'ajouter : « Permettez-moi de vous dire que l'archevêché de Paris s'unit de tout cœur au Souverain Pontife pour vous remercier. Nous vous sommes infiniment reconnaissants de tout ce que vous avez fait pour l'Eglise et pour le monde. Je participe, quant à moi, de toute mon âme, à l'admiration du Père commun. Je puis bien ajouter que si à une époque, heureusement déjà éloignée, même dans la hiérarchie, certaines hésitations se manifestèrent à l'égard des Syndicats ou des syndiqués, ces hésitations ont disparu aujourd'hui. J'estime pouvoir dire que c'est au nom de l'évêque du Souverain Pontife que je transmets à M. Jules Zirnheld la belle et glorieuse décoration qui lui est accordée ».

Le cardinal voulut bien retenir encore les dirigeants de la Confédération pour leur redire en une conversation plus intime, sa sympathie, ses encouragements et son désir de voir la J. O. C. collaborer étroitement à leur effort.

**Prendre des résolutions, c'est bien !
Les tenir, c'est mieux !
et cela seul compte !**

Le 18 décembre, les représentants des diverses localités où nous avons des syndicats, ont pris la résolution d'alléger les charges de Nantes, concernant notre journal :

- 1° en procurant des abonnements de soutien au *Message Syndical* ;
 - 2° en lui trouvant de la publicité.
- Deux mois se sont écoulés depuis. Quels résultats avons-nous enregistrés ?
- 1° deux abonnements en Vendée, trouvés par notre ami Chevolleau. Qu'attendent les autres ?
 - 2° trois nouvelles annonces, de Nantes encore.
- Mais ailleurs ?
- Voudrait-on à toutes forces nous obliger à regretter certains efforts — non sans mérites et non sans succès — accomplis par l'Union Régionale pour l'intérêt général ?

COMITE NATIONAL DU 15 JANVIER

Le dimanche 15 janvier s'est réuni, rue Cadet, le Comité national de la C. F. T. C. Après avoir passé la revue habituelle des Unions et des Fédérations, qui a témoigné que la crise ne ralentit ni les progrès, ni l'activité du syndicalisme chrétien, en France, au contraire ; après avoir voté deux motions — que nous publions également — relatives, d'une part, à la semaine de quarante heures, qui leur apparaît comme un moyen efficace de remédier au fléau du chômage, d'autre part aux projets financiers du gouvernement, qui ne leur semblent pas sauvegarder assez les intérêts des travailleurs, les dirigeants de la Confédération examinèrent le projet de révision des statuts qui sera soumis au prochain Congrès confédéral.

Entre temps, à l'heure du déjeuner, le Dr Thiele, vice-président de la Confédération et représentant des Syndicats d'Alsace, avait dit à Zirnheld la joie et la fierté éprouvées par les syndiqués de sa nomination ; Beillevaire, de l'Union de l'Ouest ; Hostein, de l'Union du Nord, leur avaient apporté l'hommage de leur admiration et le témoignage de leur attachement. Ils avaient eu aussi des paroles fort aimables pour Alfred Michelin qui lui méritait, décora « en vertu des pouvoirs qui lui avaient été conférés » de la Croix de Chevalier de la Légion d'Honneur. Le président très aimé de la Confédération Française des Travailleurs Chrétiens n'était-il pas désigné pour être le parrain dans la Légion d'honneur de celui à qui le décret du ministre attribuait ce seul titre de « vice-président de la C. F. T. C. » ?

LES SYNDICATS CHRÉTIENS ET LA SITUATION FINANCIERE

« La Confédération Française des Travailleurs Chrétiens, « Ayant pris connaissance des projets de rétablissement financier, tels qu'ils semblent résulter des renseignements fournis par la presse ; « Proteste contre toute mesure qui aurait pour effet d'augmenter les charges des travailleurs, principalement par une aggravation de l'impôt sur les salaires ;

« Estime que le premier devoir du Gouvernement est de réaliser toutes les économies possibles, de poursuivre et de réprimer les fraudes fiscales, et d'obtenir une diminution sensible du coût de la vie, laquelle peut être atteinte en dehors même de toute compression d'impôts ;

« Considère l'application de ces mesures comme indispensable, avant que puissent être envisagées soit la diminution des traitements des fonctionnaires, agents des services publics ou concédés, soit la réduction des pensions des anciens combattants et victimes de la guerre, procédés qui atteindraient durement les travailleurs ;

« Regrette que le Gouvernement ait cru devoir, en limitant ses consultations syndicales, réserver un privilège à une organisation qui ne saurait prétendre, à elle seule, représenter les professionnels intéressés. »

(Résolution adoptée par le Comité National du 15 janvier 1933.)

PENSONS A NOS CAMARADES D'ARMENTIERES. ENVOYONS-LEUR VITE DES SECOURS

LE CARDINAL LIENART ET LES CHOMEURS

S. Em. le Cardinal Liénart vient d'adresser à ses diocésains un pressant appel en faveur des chômeurs :

« L'hiver, qui s'annonce rigoureux, augmentera encore la misère à laquelle se trouvent réduits tant de foyers. Le nombre des chômeurs, qui avait très légèrement baissé en ces derniers mois, tend malheureusement à s'accroître de nouveau. C'est donc un devoir pour vous de parler de ce grave sujet ».

Et remerciant le Comité d'Aide familiale aux chômeurs, créé à l'occasion des secrétariats sociaux, de l'acte déjà accompli, le Cardinal Liénart note qu'« en se plaçant au point de vue des charges de famille dont ne tenait pas suffisamment compte la répartition des subsides officiels et en venant en aide aux familles des chômeurs qui, pour une raison particulière, ne pouvaient être secourues » le Comité s'est révélé très bienfaisant.

LA SEMAINE DE 40 HEURES

La C. F. T. C. et la Semaine de 40 Heures

« La Confédération Française des Travailleurs Chrétiens, « Considérant que la dignité morale du travailleur et les obligations que lui impose sa vie individuelle, familiale et sociale, requièrent la possibilité d'exercer une activité professionnelle dans des conditions normales et avec un salaire suffisant ;

« Constatant que le fléau du chômage total ou partiel s'aggrave chaque jour et qu'il en résulte un danger redoutable pour la Société, celle-ci ne remplissant plus à l'égard du travailleur les devoirs auxquels elle est tenue ;

« Constatant d'autre part, que les pouvoirs publics et les autorités économiques responsables n'ont apporté ni proposé aucun remède réellement efficace à la pénurie actuelle, les palliatifs que sont les secours aux chômeurs ou certains travaux d'utilité générale ne pouvant être considérés comme tels ;

« Constatant qu'en fait, le régime du « short-time » tend de plus en plus à se généraliser et que, d'après les statistiques actuellement connues, une grande partie, sinon la majorité des salariés des principales industries de tous pays ne travaillent même pas 40 heures par semaine ; qu'en conséquence, la plupart des objections contre l'application actuelle de la semaine de 40 heures tombent devant les faits ;

« Estimant d'ailleurs que ce nouveau régime de travail nécessitera une sérieuse étude et devra comporter une grande souplesse ; mais que dans les circonstances présentes, dont la gravité exige des remèdes immédiats, et des solutions pratiques efficaces.

« Estimant qu'il s'agit avant tout de faire cesser la crise de chômage, quitte à étudier ensuite la question beaucoup plus vaste et complexe de la réorganisation de l'économie ;

« Se déclare en principe favorable à la généralisation de la semaine de 40 heures, qui lui paraît être actuellement le principal remède à la crise de chômage ;

« Demande à ses organisations adhérentes, et plus particulièrement aux Fédérations de Métiers, d'étudier avec le plus grand soin les modalités d'application de la semaine de 40 heures à chaque type d'industrie ou de commerce, en se préoccupant de la nécessité de maintenir le pouvoir d'achat des salaires ;

« Déclare, à ce dernier point de vue, que les salaires et les conditions de travail ne sauraient varier au gré des commodités des employeurs ou des exigences des actionnaires, mais bien en tenant compte du coût de la vie et des besoins normaux de la famille ouvrière ;

« Souligne la complexité du problème qui appelle une réglementation internationale ayant égard, notamment, aux exigences de certaines formes d'activité économique ;

« Invite la Confédération Internationale des Syndicats Chrétiens, qu'il appelle à sa tête, à poursuivre ses efforts auprès des groupements qui la composent, en vue, notamment, de continuer l'étude d'une réorganisation générale de l'économie sur la base des principes chrétiens. »

(Résolution adoptée par le Comité National du 15 janvier 1933.)

Le Conseil National de la Fédération de la Métallurgie

Le Conseil national de la Fédération de la métallurgie s'est tenu le 15 janvier à Paris, en présence des représentants de 22 régions économiques.

L'assemblée prit connaissance de l'activité de la Fédération depuis la réunion d'octobre du Conseil. Elle examina ensuite la situation du marché du travail et décida, en vue d'atténuer la crise, de défendre le principe de la réduction à 40 heures de la durée hebdomadaire du travail. Un vœu dans ce sens a été envoyé au B. I. T.

Après examen du rapport financier qui fit ressortir la bonne situation des diverses caisses de la Fédération, une protestation fut élevée contre le fait que la Fédération française, comme la Fédération internationale des métallurgistes chrétiens, ont été écartées de l'enquête sur les salaires dans la sidérurgie, enquête qu'elles avaient cependant elles-mêmes provoquée.

Enfin, on décida de présenter aux élections, qui auront lieu en mars, pour le Conseil Supérieur du Travail, les candidatures de MM. Broultin (Lille) et Perès (Paris).

L'INTERNATIONALE SYNDICALE CHRETIENNE SE PRONONCE EN FAVEUR DE LA REDUCTION DE LA DUREE DU TRAVAIL

(I.S.C.). Le Conseil de la Confédération Internationale des Syndicats Chrétiens se composant des représentants des Confédérations affiliées et des Internationales professionnelles, s'est réuni les 3 et 4 janvier, à Königswinter (Allemagne).

La session, présidée par M. Bernard Otte, président de la C.I.S.C., a pris connaissance du rapport moral du Secrétaire général, M. P.J.S. Serrarens (Utrecht), consacré en majeure partie à l'état actuel de la collaboration internationale des pays et aux perspectives offertes par la Conférence économique internationale.

Le Conseil chargea le Bureau d'instituer une commission d'experts qui aura à étudier les problèmes économiques actuels et à dégager des propositions en vue de la Conférence économique internationale.

MM. H. Pauwels (Bruxelles) et Amelnik (Utrecht), présentèrent des rapports sur la question de la réduction de la durée du travail.

La C.I.S.C. a agréé son point de vue dans la résolution suivante :

« Le Conseil de la Confédération Internationale des Syndicats Chrétiens, réuni les 3 et 4 janvier 1933 à Königswinter, regrette de constater que la crise économique persiste dans le monde et que la misère résultant du chômage augmente, sans que les différents pays pratiquent la collaboration pour lutter contre les fléaux économiques et sociaux qui en résultent. »

« Sans doute, les responsabilités européennes ont été marquées par une certaine détente, à la suite de la suppression des réparations d'une part, et de l'accord de principe intervenu sur l'égalité des droits de l'Allemagne, d'autre part. Mais pour rétablir la confiance, il reste nécessaire que les pays s'entendent sur le désarmement et que les dettes internationales politiques soient supprimées. »

« Outre, la situation présente exige que les monnaies soient stabilisées et qu'il soit mis fin à la politique de protection douanière exagérée, caractérisée notamment par les contingentements et autres obstacles apportés au commerce international, cette politique étant incompatible avec le fait de l'interdépendance des peuples. »

« Le Conseil demande que des mesures énergiques soient prises pour combattre le chômage, par exemple par l'organisation de travaux d'utilité publique dans les domaines national et international. Ces mesures doivent comprendre la réduction de la durée du travail. »

« Le Conseil de la C.I.S.C. demande une réduction générale de la durée du travail hebdomadaire qui permette le réembauchage d'un nombre important de chômeurs. »

« Cette réduction de la durée du travail est rendue nécessaire en grande partie, par la rationalisation excessive pratiquée ces dernières années. Elle ne doit pas aboutir à un amoindrissement des conditions d'existence des travailleurs mais être appliquée simultanément dans les divers pays et faire l'objet d'une convention internationale, offrant les garanties nécessaires pour le réembauchage de chômeurs en nombre suffisant. »

« Le Conseil estime nécessaire que, dans le cadre d'une réglementation générale de la réduction de la durée du travail, l'Organisation Internationale du Travail essaie, en collaboration avec les organisations internationales de patrons et de salariés des industries les plus importantes, de promouvoir la conclusion d'accords particuliers, tendant à réaliser, pour autant que cela est possible et nécessaire, des réductions plus fortes de la durée du travail. »

Les Catholiques doivent-ils demander la réduction de la journée de travail ?

M. Delcourt-Haillot, président de la Confédération française des professions adressait dernièrement à « La Croix », l'article suivant, sur une des questions les plus controversées de l'heure présente. On ne lira évidemment pas sans intérêt les idées développées ci-dessous par un patron, et par un patron catholique, qui est, au surplus, le dirigeant très zélé d'un important groupement patronal.

Il résulte de l'enquête qui vient d'être faite sur le potentiel de production de plusieurs industries françaises, qu'en travaillant cinq heures par jour, soit trente heures par semaine, à plein rendement, les usines atteignent un chiffre de fabrication dépassant les possibilités de la consommation.

Rien ne garantit que, pendant une période assez longue, les progrès de la productivité ne seront beaucoup plus rapides que les progrès de la vente, tant sur le marché national qu'à l'exportation.

Il semble donc nécessaire d'envisager une réduction permanente de la journée de travail, qui varierait suivant les professions et les métiers et assurément, au lendemain de la crise, la meilleure répartition possible de la main-d'œuvre disponible.

Nous souhaitons beaucoup que les catholiques se mettent à la tête de ce mouvement de réduction des heures de travail.

« Sans doute, les responsabilités européennes ont été marquées par une certaine détente, à la suite de la suppression des réparations d'une part, et de l'accord de principe intervenu sur l'égalité des droits de l'Allemagne, d'autre part. Mais pour rétablir la confiance, il reste nécessaire que les pays s'entendent sur le désarmement et que les dettes internationales politiques soient supprimées. »

« Outre, la situation présente exige que les monnaies soient stabilisées et qu'il soit mis fin à la politique de protection douanière exagérée, caractérisée notamment par les contingentements et autres obstacles apportés au commerce international, cette politique étant incompatible avec le fait de l'interdépendance des peuples. »

« Le Conseil demande que des mesures énergiques soient prises pour combattre le chômage, par exemple par l'organisation de travaux d'utilité publique dans les domaines national et international. Ces mesures doivent comprendre la réduction de la durée du travail. »

« Le Conseil de la C.I.S.C. demande une réduction générale de la durée du travail hebdomadaire qui permette le réembauchage d'un nombre important de chômeurs. »

« Cette réduction de la durée du travail est rendue nécessaire en grande partie, par la rationalisation excessive pratiquée ces dernières années. Elle ne doit pas aboutir à un amoindrissement des conditions d'existence des travailleurs mais être appliquée simultanément dans les divers pays et faire l'objet d'une convention internationale, offrant les garanties nécessaires pour le réembauchage de chômeurs en nombre suffisant. »

« Le Conseil estime nécessaire que, dans le cadre d'une réglementation générale de la réduction de la durée du travail, l'Organisation Internationale du Travail essaie, en collaboration avec les organisations internationales de patrons et de salariés des industries les plus importantes, de promouvoir la conclusion d'accords particuliers, tendant à réaliser, pour autant que cela est possible et nécessaire, des réductions plus fortes de la durée du travail. »

turel et même nécessaire que l'humanité soit divisée en deux portions : l'une, très restreinte, appelée à jouir d'une culture sérieuse et d'une vie agréable ; l'autre, condamnée à vivre dans l'ignorance, accablée de rudes travaux, réduite aux plaisirs les plus grossiers.

Comme le peuple a la funeste habitude de rendre l'Eglise responsable de toutes les erreurs de la bourgeoisie, nous demandons en grâce aux catholiques de rompre avec ces idées désuètes, et surtout de ne pas se solidariser avec les profiteurs du régime actuel qui craignent le relèvement intellectuel et moral du prolétariat, s'imaginant, tout à fait à tort, que le perfectionnement spirituel des travailleurs amènerait le triomphe du communisme.

Il a fallu des dizaines de siècles pour que l'humanité acquière la puissance productive suffisante pour permettre de réduire la durée du travail quotidien et de généraliser la culture de l'esprit et du cœur.

Les récents progrès de la technique et de l'organisation industrielle arrivent au moment où le Pape Pie XI demande aux ouvriers et aux patrons de se faire les apôtres des ouvriers et des patrons ; ils apparaissent comme l'instrument d'un plan providentiel, instrument de délivrance et de progrès dans une société trop absorbée jusqu'ici par les soucis matériels.

« Sans doute, les responsabilités européennes ont été marquées par une certaine détente, à la suite de la suppression des réparations d'une part, et de l'accord de principe intervenu sur l'égalité des droits de l'Allemagne, d'autre part. Mais pour rétablir la confiance, il reste nécessaire que les pays s'entendent sur le désarmement et que les dettes internationales politiques soient supprimées. »

« Outre, la situation présente exige que les monnaies soient stabilisées et qu'il soit mis fin à la politique de protection douanière exagérée, caractérisée notamment par les contingentements et autres obstacles apportés au commerce international, cette politique étant incompatible avec le fait de l'interdépendance des peuples. »

« Le Conseil demande que des mesures énergiques soient prises pour combattre le chômage, par exemple par l'organisation de travaux d'utilité publique dans les domaines national et international. Ces mesures doivent comprendre la réduction de la durée du travail. »

« Le Conseil de la C.I.S.C. demande une réduction générale de la durée du travail hebdomadaire qui permette le réembauchage d'un nombre important de chômeurs. »

« Cette réduction de la durée du travail est rendue nécessaire en grande partie, par la rationalisation excessive pratiquée ces dernières années. Elle ne doit pas aboutir à un amoindrissement des conditions d'existence des travailleurs mais être appliquée simultanément dans les divers pays et faire l'objet d'une convention internationale, offrant les garanties nécessaires pour le réembauchage de chômeurs en nombre suffisant. »

« Outre, la situation présente exige que les monnaies soient stabilisées et qu'il soit mis fin à la politique de protection douanière exagérée, caractérisée notamment par les contingentements et autres obstacles apportés au commerce international, cette politique étant incompatible avec le fait de l'interdépendance des peuples. »

« Le Conseil demande que des mesures énergiques soient prises pour combattre le chômage, par exemple par l'organisation de travaux d'utilité publique dans les domaines national et international. Ces mesures doivent comprendre la réduction de la durée du travail. »

« Le Conseil de la C.I.S.C. demande une réduction générale de la durée du travail hebdomadaire qui permette le réembauchage d'un nombre important de chômeurs. »

« Cette réduction de la durée du travail est rendue nécessaire en grande partie, par la rationalisation excessive pratiquée ces dernières années. Elle ne doit pas aboutir à un amoindrissement des conditions d'existence des travailleurs mais être appliquée simultanément dans les divers pays et faire l'objet d'une convention internationale, offrant les garanties nécessaires pour le réembauchage de chômeurs en nombre suffisant. »

Pourquoi ce bluff, ô C. G. T. Serait-ce pour voiler votre faiblesse croissante

Pourquoi diable ne se tient-elle pas tranquille ?

Ici, elle vante sa neutralité. Notre ami Baffé a fait justice de ce bobard, qui ne prend plus que chez ceux qui, comme disait autrefois mon adjudant, ont du croûtin dans les yeux et dans les oreilles.

Là, elle se pare avec insolence des plumes du paon. C'était il y a quelques années, à Nantes, au moment de l'accord pour la semaine anglaise dans la Nouveauté. Notre ami Beillevaire sut remettre comme il faut les choses au point. Le même cas se présente aujourd'hui à Saumur. Tout le monde aura profité à lire la pertinente réponse de notre ami Bidault un peu plus loin.

Ailleurs, elle organise des « délégations officielles » auprès des préfets, voire des ministères, pour obtenir du travail dans telle ou telle profession. Elle le claironne sur tous les toits, le fait publier par tous les journaux. Et ça prend...

Où, ça prend, mais seulement chez ses admirateurs, et seulement tant que dure le voyage, car on sait comment ça finit : on a obtenu de belles promesses, on peut avec ça en j... plein la vue, la mission est remplie.

Et voilà comment, à Nantes, le Syndicat « confédéré » des Métaux, a envoyé à Paris une délégation officielle, accompagnée d'un parlementaire S.F.I.O. pour « remettre au ministre les vœux déjà maintes fois émis par les groupements nantais » et rapporter des « promesses officielles ».

S'il est des entreprises qui souffrent de la crise économique, ce n'est certainement pas la Société Bleuet, et

Pour le juste Salaire

Sous ce titre, M. Paul Chanson « président du Syndicat maritime patronal de Calais », publie dans l'« Aube », un courageux article, dont voici un large extrait :

Dans certains tissages de l'Artois, les femmes travaillent pour 0 fr. 80 ou 0 fr. 95 de l'heure ; en Champagne, tel grand établissement paye ses manoeuvres 10 francs par jour ; je sais de petites entreprises métallurgiques du Nord où l'ouvrier gagne 16 francs ; en Picardie, le tisserand s'estime heureux quand il se fait 20 à 22 francs.

Je veux bien que la crise — elle a bon dos — soit en grande partie responsable de ces salaires de famine.

Que tel patron ne puisse pas du jour au lendemain rétribuer convenablement son personnel, je le reconnais volontiers, vu le marasme actuel et l'anarchie de la concurrence.

Mais le remède spécifique en l'occurrence, c'est l'organisation professionnelle, c'est le Syndicat, la Commission mixte et le contrat collectif de travail.

Or, l'immense majorité des patrons — la quasi unanimité — ne veulent pas entendre parler ni des Syndicats ouvriers ni surtout des conventions collectives de travail.

En théorie, depuis la loi de 1884, les ouvriers ont la liberté de se syndiquer.

En fait, la plupart ne l'ont pas. Si j'étais parlementaire, je réclamerais une Commission d'enquête sur l'exercice de la liberté syn-

RETENONS BIEN CETTE DATE : 26 MARS N^e ANNIVERSAIRE DE NOTRE U. R.



Si j'avais suivi les conseils de ceux qui insistent pour que je fasse partie du « Syndicat des Travailleurs Chrétiens », comme ils disent dans leur *Message Syndical*, je ne serais peut-être pas aujourd'hui un sans-travail réduit à la misère ! ! !

fication de la convention de Washington sur la journée de huit heures.

Ce que nous voudrions, c'est une action concordante des organisations ouvrières et patronales des différentes nations, dans les métiers, ou la réduction de la journée de travail est possible et désirable. Il est toujours préférable et plus facile de régler la durée du travail par catégories de professions, que d'une manière uniforme et rigide.

Les catholiques américains sont en train de nous donner un magnifique exemple : ils ont conquis l'appui de l'opinion publique, en se mettant à la tête d'un grand mouvement de propagande, pour établir la semaine de trente heures dans toute une série d'industries.

Pourquoi ne prendrions-nous pas comme eux l'initiative de mouvements du même genre ?

DEL COURT-HAILLOT.

L'OCTOZONE

Nouveau gaz radio-actif détruit les microbes et revitalise les tissus. — Il est particulièrement efficace dans les cas de : Rhumatisme, Arthritisme, Sciaticque, Lumbago, Dépressions, Plaies et Maladies de la Peau, Diabète, Albumine, etc., etc...

CENTRE DE TRAITEMENTS PAR L'OCTOZONE 18, Rue Lafayette — NANTES (Téléphone 147.63)
Consultations par médecin spécialisé tous les jours, sauf le

dicale dans les grandes entreprises. Les enquêteurs seraient promptement édifiés sur la mentalité des Sociétés anonymes et sur la tactique éhontée de certains établissements touchant les velléités syndicalistes de leur personnel.

Achat (c'est courant), des chefs syndicalistes ; subside occulte aux communistes, agents de diversion ; espionnage en règle au moyen de mouchards que l'on rétribue de la main gauche ou que l'on fait monter en grade ; pressions clandestines au truchement des autorités spirituelles ; menaces de renvoi massifs ou de fermeture d'usines, en période électorale ; construction de maisons ouvrières où l'ouvrier n'est logé gratis que pour être mieux asservi ; caisses de surveillance spéculant sur l'égoïsme du travailleur chargé d'enfants, et qui, dès qu'il a son content, se désintéresse de ses camarades, etc.

Je n'exagère pas, hélas !, et les syndiqués chrétiens qui liront ces lignes, regretteront plutôt que je sois l'un des rarissimes patrons qui osent dénoncer ces pratiques sans vergogne.

(Cité par « La Croix »).

[]

LES DROITS DES PETITS

A propos de l'article ci-dessus de M. Paul Chanson, M. Jean Goury écrit à son tour dans l'« Ame Populaire » :

Voici une petite histoire qui vient d'appuyer de cette thèse. Il y a quelques jours, sur un chantier de la banlieue parisienne, une quarantaine d'ouvriers — les seuls syndiqués du chantier — avaient formé le projet de tenter une action en vue d'obtenir la nomination de délégués à la sécurité. On sait que cette institution existe dans les mines, où elle rend les services les plus signalés ; il est actuellement question d'étendre le bénéfice à diverses professions.

Dans le chantier dont il s'agit, ces délégués n'eussent pas été inutiles, car, à quelques jours de là, un ouvrier, descendu par ordre dans une fouille que l'on n'avait pas pris le temps d'étayer, y fut enseveli jusqu'à un cou par un éboulement. Résultat : un bras cassé, la figure tuméfiée, contusions multiples.

Les ouvriers syndiqués dont nous rapportons l'initiative, étaient donc fondés à chercher une amélioration laquelle ils avaient eu pour objet, et les quarante furent renvoyés !

Il y a lieu de remarquer qu'ils n'avaient encore tenté aucune action, à peine avaient-ils formé un projet.

En réalité, il semble bien qu'ils furent renvoyés pour fait syndical. Alors ?

Dans une période de crise comme celle-ci, quand le chômage sévit, — il faut voir les choses comme elles sont, — le droit syndical n'existe pas, à part quelques exceptions heureuses.

Et M. Jean Goury répète, en terminant, avec M. Paul Chanson, ce mot de Lacordaire : « Entre le fort et le faible, le pauvre et le riche, c'est la loi qui libère et la liberté qui asservit ».

« C'est faire preuve d'une soumission peu sincère d'établir comme une opposition entre un Pontife et un autre. Ceux qui, entre deux directions diverses, repoussent le présent pour se tenir au passé, ne donnent pas une preuve d'obéissance envers l'autorité qui a le droit et le devoir de les guider ».

LEON XIII.

UNE JOURNÉE SOCIALE A CHARLEVILLE

Le 5^e Congrès de l'Union Départementale des Syndicats Libres des Ardennes (C.F.T.C.), qui s'est tenu à Charleville le 29 janvier, a obtenu le plus remarquable succès.

Une première réunion eut lieu le matin, sous la présidence de M. Ch. Brouin, Secrétaire général de l'Union Régionale des Syndicats Libres du Nord. Les différents rapports qui y furent présentés témoignèrent de l'activité de l'Union départementale et de ses progrès. Ceux-ci, en particulier, se sont manifestés lors des récentes élections prud'homales où les candidats de la C.F.T.C., obtinrent, avec un siège, un nombre de voix supérieur de plus de double à celui recueilli en 1929.

L'après-midi, au théâtre municipal de Charleville, se déroula, sous la présidence de S. Ex. Mgr Suhard, archevêque de Reims, une grande réunion au cours de laquelle prirent la parole M. Ph. de Las Cases et M. Jules Zirnheld, président de la C.F.T.C.

Comment ils s'y prennent

DEUXIÈME ARTICLE (1)

Je me suis efforcé de montrer comment les dirigeants cégétistes de la Loire-Inférieure, comptent développer leur presse socialiste, sous le couvert de la neutralité cégétiste. Puis, ces quelques lignes éclairer les catholiques fourvoyés à la C.G.T. et convaincre nos amis de la nécessité d'étendre l'influence du syndicalisme chrétien, en développant l'action bienfaisante de notre vaillant *Messenger Syndical*.

Car la « Presse », c'est tout. Vous le constaterez vous-même, mes chers amis, devant la façon, cavalière, employée par les dirigeants cégétistes pour écarter définitivement un journal syndicaliste au profit de l'organe socialiste de la Loire-Inférieure.

Au 17^e Congrès de l'Union Départementale des Syndicats confédérés, tenu à Nantes, le 29 octobre 1930, une question importante était à l'ordre du jour, celle de l'organe officiel de l'Union Départementale.

Après une discussion passionnée, le Secrétaire de l'U.D. résumait ainsi la question : « Les syndicats doivent en discuter à nouveau et il faut que le problème soit posé d'une manière générale sur : les moyens de doter l'U.D. d'un organe, sans spécifier que cet organe sera le *Travailleur* ou le *Réveil Syndicaliste*. »

Il en fut ainsi décidé à l'unanimité, et la commission administrative fut chargée de faire un rapport pour le prochain Congrès.

Je me permets, avant d'aborder le tour de passe-passe du 18^e Congrès, de faire une petite constatation.

Nous savons, que la C.G.T. suit de très près l'action des syndicats de l'U.D. de la Loire-Inférieure, et donne même St-Nazaire comme exemple à toutes ses organisations françaises. Or, pourquoi, cette U.D. éprouve-t-elle tant de difficultés pour posséder un organe officiel ?

Je cite pour mémoire, l'U.D. d'Ille-et-Vilaine, qui est de moindre importance, et qui possède pourtant un organe officiel, le *Semur d'Ille-et-Vilaine*, tout en ayant aussi un organe socialiste.

D'où viennent donc ces difficultés ? ? ?

Je crois en avoir donné la principale raison, dans mon premier article. Et nous arrivons au 18^e Congrès, tenu à Saint-Nazaire, le 4 octobre 1931. Discussion intéressante et très brillante des *Travailleurs* et *Réveil Syndicaliste* s'affrontent.

La première thèse, celle du *Travailleur* comme organe officiel de l'U.D., est soutenue par le Secrétaire de la Bourse du Travail de St-Nazaire, qui démontre — sans peine — la nécessité d'un périodique et l'influence prépondérante du *Travailleur*.

« Il est, dit-il, l'organe de propagande par excellence, grâce à sa pénétration dans tous les milieux ; il est l'agent recruteur plus actif et plus sûr que les conférences de nos meilleurs militants. »

La deuxième thèse, soutenue par le Secrétaire des Métiers de Nantes, apparaît inconciliable, puisqu'elle tend à séparer le syndicalisme du socialisme. Or, vous le savez tous, mes chers amis, au *Travailleur de l'Ouest*, c'est impossible.

Aussi, pour faire prévaloir la première thèse, développa-t-on un argument qui dut faire une grosse impression : on affirme que le T. O. ne coûterait pas un sou à l'U.D.

Que devint à ce moment la thèse contraire : « Il faut faire vivre un journal nettement syndicaliste » ?

Qu'allait-on faire devant cette proposition alléchante du journal gratuit, et cette autre proposition coûteuse du journal indépendant ?

Ce qu'on fit ? Un tour de passe-passe en... trois temps.

Le premier fut de lever la séance. Le second de déjeuner (si l'appétit vient en mangeant, la réflexion aussi).

Le troisième, un ordre du jour, qui fut adopté à l'unanimité, moins une voix.

Mais comment, allez vous me dire, les thèses qui, le matin paraissaient inconciliables, le soir réalisaient l'unanimité (moins une voix) ?

Lisez vous-mêmes attentivement : « Le Congrès se félicite de la discussion d'idées qui s'est déroulée au sujet de la création d'un périodique dans le but de servir le mouvement syndical dans le département. »

Considérant que... (ici deux considérants sur l'indépendance syndicale) : « Le Congrès demande aux syndicats de St-Nazaire de collaborer au *Réveil Syndicaliste* dans les mêmes conditions que les autres syndicats... »

« Le Congrès demande également à TOUS les Syndicats du département d'apporter leur collaboration à la page syndicale du *Travailleur de l'Ouest*... etc. »

Ainsi le tour était joué ; comme le *Réveil Syndicaliste* est introuvable

Les Cantonniers et Chefs-Cantonniers de la Moselle refusent d'adhérer à la C.G.T. et accordent leur entière confiance aux Syndicats Indépendants (C. F. T. C.)

Une réunion générale extraordinaire des cantonniers de la Moselle eut lieu dernièrement au restaurant Richer, à Béning. De tous les coins du département étaient accourus de nombreux délégués des cantonniers et chefs cantonniers, car il s'agissait de prendre une décision de très grande importance.

En effet, à l'ordre du jour figurait un point discuté depuis longtemps : l'affiliation du syndicat des cantonniers à la C. G. T.

Pour défendre cette thèse, il y avait deux orateurs : M. Meyer, ingénieur à Uckange, d'une part, et M. Riehl, secrétaire départemental de la C. G. T., d'autre part. La Fédération des Syndicats indépendants avait délégué son secrétaire général, notre camarade Meck, député. Déjà pendant les exposés de MM. Riehl et Meyer, de nombreux cantonniers ne cachèrent pas leurs sentiments à l'égard de la C.G.T.

Cette organisation, en effet, a laissé trop de tristes souvenirs aux ouvriers et aux employés de la Moselle pour qu'ils aient envie de recommencer la malheureuse expérience d'autrefois. Les cantonniers semblaient être du même avis que M. Herriot : lorsqu'on a marché une fois avec les socialistes, on a perdu définitivement toute envie de recommencer.

Aussi ce fut sous les applaudissements à peu près unanimes que le secrétaire général des syndicats indépendants, le camarade Meck, reçut la parole pour justifier l'attitude de son organisation dans les questions concernant les cantonniers. Il sut faire le bilan de l'activité déployée, des résultats obtenus et des revendications encore à défendre, et ce bilan fit taire les adversaires. Il y eut une discussion où les partisans de la C. G. T. essayèrent encore de violer la liberté des cantonniers. Tout fut en vain : même la menace de M. Riehl, député C.G.T., cantonniers ne passa le résultat. On procéda au vote.

Voici le résultat :
Pour la C. G. T., 2 voix.
Pour les syndicats indépendants, 54 voix.

Il fut ainsi prouvé une fois de plus que le travail sérieux et positif de la Fédération des Syndicats indépendants finit toujours par remporter la victoire sur les phrases vides et les démagogues des militants de la C. G. T.

Si maintenant la C. G. T. éprouve le besoin de porter la scission au sein de nos cantonniers, qu'elle le fasse ; qu'elle montre une fois de plus ce que les travailleurs ont à attendre d'elle, et tous ceux qui ignorent encore seront éclairés sur le rôle éminentement néfaste des organisations cégétistes.

Ce point de l'ordre du jour étant classé, notre camarade Meck sut encore, en un exposé simple et bien documenté, fasciner l'attention des cantonniers. Il traita la question des traitements, l'indemnité de 10 %, la question de retraite et tous ceux qui l'ont entendu ont certainement appris quelque chose de son exposé.

La réunion de Béning restera en bon souvenir chez tous les membres du syndicat des cantonniers et chefs cantonniers affiliés à la Fédération des Syndicats Indépendants.

(Le Syndicaliste Indépendant)

— et, de leur propre aveu — « ne touche guère que des convaincus », on peut se permettre aujourd'hui de dire : « Tous les syndiqués sans exception devraient être abonnés à leur journal CORPORATIF. Ils lui assureraient un renforcement de puissance qui lui permettrait l'agrandissement de son influence, la pénétration rapide des idées qui nous sont chères. Aussi ne pouvons-nous faire mieux que de les solliciter de prendre un abonnement au *Travailleur de l'Ouest* pour 1933. »

La morale de cette petite... histoire sera pour nous, fort simple. Dénonçons cette FAUSSE NEUTRALITÉ en développant l'action bienfaisante de notre vaillant *Messenger Syndical*, qui lui, ne craint pas de se dire l'organe officiel du Syndicalisme chrétien dans l'Ouest.

En résumé : Propagande ! Propagande ! Propagande !

François BAFFÉ.

(1) Voir *Messenger Syndical* de janvier.

LE CONGRES MARITIME DE QUIMPER

Il vient de se tenir à Quimper un Congrès maritime où, pour la première fois, on a vu des syndicats de patrons et des syndicats ouvriers étudiés ensemble, non pas la solution de conflits qui les divisaient, mais le relèvement et l'avenir de la profession communale.

Nos lecteurs penseront, comme nous-même, qu'une telle manifestation n'a pas trouvé dans la presse la place qu'elle méritait, et ils nous sauront gré, sans doute, de leur donner à son sujet quelques détails, puisés dans l'alerte organe de la Fédération des Syndicats Professionnels de Marins (C.F.T.C.) : *La Voix du Marin*.

L'intérêt principal et l'originalité du Congrès Maritime résidait, avant tout, dans le fait qu'il était organisé par des groupements syndicaux patronaux et ouvriers, avec le concours, d'ailleurs, du Secrétariat social Maritime. Des représentants officiels de la Confédération française des Professions : MM. Moreux, Fourmont, Samzun, figurèrent, en effet, dans le Comité de patronage, à côté des représentants de la C.F.T.C. et de la Fédération des Syndicats professionnels de Marins qui lui est affiliée : MM. G. Tessier, Groussin, Lamort.

Faut-il rappeler que le Congrès était remarquable succès ? Outre les professionnels, un grand nombre de personnalités maritimes, appartenant à différents milieux, s'y rencontrèrent, et entre des éléments dont les intérêts immédiats sont souvent opposés, la collaboration s'avéra non seulement possible, mais fructueuse.

Il convient d'ajouter que ce Congrès était nécessaire. Nul n'ignore que les professions maritimes traversent, depuis quelque temps déjà, une rude crise et qu'il n'est pas de trop de toutes les bonnes volontés pour que les difficultés présentes soient surmontées.

Qu'on ne s'imagine pas, surtout, que le Congrès fut seulement une grande manifestation où patrons et salariés affirmèrent leur désir de mettre le « bien commun » au-dessus de leurs intérêts particuliers, sorte de démonstration platonique et n'ayant qu'une portée morale. Le Congrès de travail positif, précis et il n'est, pour s'en convaincre, que de parcourir la liste des Commissions constituées au sein du Congrès : cabotage, bornage, grande pêche, thon, sardine, maquereau, crustacés, chalutage et dragage, goémon, ostréiculture, etc. et les vœux auxquels ont abouti leurs travaux, pour se rendre compte que l'on se trouve en face d'un grand Congrès professionnel.

Dans l'allocution d'ouverture qu'il prononça, M. René Moreux, qui présidait, résuma ainsi le but du Congrès : faire le point pour le présent et définir l'attitude à prendre pour l'avenir.

Le point fut fait, excellemment, par M. Boixière, secrétaire général du Secrétariat social maritime de Bretagne, dans son rapport sur la situation des industries maritimes en Bretagne. Après avoir rappelé la prépondérance maritime de la Bretagne : 42.000 Bretons sur 70.000 marins-pêcheurs français, le rapporteur examina la situation des différents centres. Voici comment la *Voix du Marin* nous la résume, dans les suggestifs sous-titres de son compte-rendu : décadence de l'armement mortuaire ; à Cancale, l'ostréiculture est ruinée, les petits pêcheurs végètent ; la détresse des thonniers ; la pêche industrielle est dans le marasme, etc. De tout cela, une certitude se dégage : la grande misère des marins-pêcheurs. Les différents orateurs qui se succédèrent à la tribune, les discussions animées qui se déroulèrent, mirent en relief la nécessité d'entreprendre une action énergique qui s'avère indispensable si l'on veut sauver la Bretagne de la ruine.

Outre les vœux de caractère technique adoptés en conclusion des travaux des différentes Commissions, une série de vœux plus généraux ont été votés par le Congrès. C'est d'abord pour demander l'union de tous, en vue du bien commun de la Bretagne maritime : « Sans préjudice des vrais intérêts de tel ou tel groupe professionnel, que les syndicats s'exercent à donner à leurs membres, l'esprit de collaboration entre eux et avec les autres éléments de la même industrie maritime... » C'est ensuite pour l'amélioration de la vente, par l'organisation du marché ; puis, l'aménagement frigorifique de la Bretagne côtière, grâce au plan d'outillage national ; la réforme du crédit maritime et son extension à l'ensemble des professions maritimes ; l'allocation de chômage aux marins ; la garantie de la pension de vieillesse,

LES MESSAGES DE NOTRE RÉGION

DANS NOS FAMILLES

NAISSANCES
Nous sommes heureux d'apprendre la naissance de :
Monique Auzanne, fille de notre camarade Joseph Auzanne, du Syndicat des Ardaisiers de Trélazé ;
Marie-Madeleine Balesme, fille de notre camarade Max Balesme, du même syndicat ;
Odile Bourcier, quatrième enfant de notre camarade Henri Bourcier, président du Syndicat des Menuisiers de Nantes.

Nos félicitations aux heureux parents et nos meilleurs vœux pour les bébés.

MARIAGES

Nous avons le plaisir d'apprendre le mariage de :

Mlle Marie Linger, membre du Syndicat des Employées de Saint-Nazaire et secrétaire de la J. O. C. F. Nazairienne, avec M. Louis Guillard ;
Mlle Louise Canoad, du Syndicat de l'Habillement de Poitiers, avec M. Henri Chartré.

Nous vous félicitons et nos meilleurs vœux de bonheur aux nouveaux époux.

Les esprits médiocres condamnant d'ordinaire tout ce qui passe leur portée.
LA ROCHEFOUCAULD.

Le Chômage aux Etats-Unis

PLUS DE 11.500.000 SANS-TRAVAIL APPLIQUERA-T-ON LA SEMAINE DE 30 HEURES ?

Suivant les statistiques publiées par M. Green, président de la Fédération américaine du travail, il y avait 11 millions 590.000 chômeurs aux Etats-Unis à la fin de novembre.

Ce chiffre constitue un record. M. Green ajoute, cependant, que le nombre des chômeurs semble ne plus croître aussi rapidement maintenant qu'aux époques correspondantes des années précédentes.

M. Green, au nom de sa Fédération, demande, pour occuper un grand nombre de ces chômeurs, qu'on impose à l'industrie la semaine de 30 heures, soit la journée de cinq heures de travail. Il menace, si satisfaction n'est pas accordée à cette réclamation, de déclencher une grève générale dans tout le pays.

On prévoit, d'autre part, des possibilités de reprise de l'activité industrielle au début de l'année prochaine à lancer sur le marché intérieur des voitures de très bas prix, ce qui amènera une grande concurrence entre eux et fournira, par cela même, du travail à une portion plus considérable de la population ouvrière.

Encore, cependant, faudra-t-il que ces autos trouvent acheteurs. New-York, 31 janvier. — Selon la revue « Business Week » le nombre des chômeurs aux Etats-Unis s'élève à 15 millions, si bien que le nombre de personnes directement ou indirectement touchées par le chômage se monte à 37 millions.

La proportion du chômage dans les diverses catégories de travailleurs est la suivante : bâtiment, 80 % ; industrie automobile, 57 % ; industrie ferroviaire, 45 % ; agriculture, 39 % ; chemins de fer, 38 % ; industrie hôtelière, 30 %.

DEMANDEZ A VOTRE SYNDICAT QUELS AVANTAGES VOUS AVEZ A COMMANDER VOTRE CHARBON PAR SON INTERMEDIAIRE

une procédure plus équitable en matière de délit de pêche. D'un point de vue général encore, le véritable vœu du Congrès, c'est une « réorganisation d'ensemble des professions maritimes aboutissant à des institutions corporatives sous un certain contrôle de l'Etat ». Quel dommage qu'ils n'aient pas été à Quimper, ceux-là qui nous reprochent de poursuivre des rêves chimériques de collaboration de classes ! Ils auraient pu se faire une juste idée de ce que pourrait être, de ce que sera cette organisation professionnelle que nous appelons de tous nos vœux.

Maurice BOULADOUX.

N.D.L.R. — Soixante mille marins sont atteints actuellement par le chômage, et 95 % d'entre eux ne sont pas secourus. Trente-cinq mille familles de marins bretons se trouvent à l'heure présente dans la plus extrême misère. Il n'est pas possible qu'une si grande détresse ne soit pas secourue.

JE PRENDS LA RESOLUTION D'AMENER CE MOIS-CI UN NOUVEAU MEMBRE A MON SYNDICAT.

DÉCÈS

Nous avons la douleur d'apprendre le décès de :
Mme Drouart, mère de Mlle E. Drouart, présidente du Syndicat des Employées de Nantes ;
Mlle Patarin, du Syndicat de l'Habillement (Habillement) de Nantes ;
Mme Tusson, mère de Mlle Tusson, du même Syndicat ;
Mme Léger, du Syndicat des Employées de Saint-Nazaire ;
Mlle Fernande Cadot, du Syndicat des Employées de Nantes, et dont le père et la sœur sont aussi syndiqués ;
Mme Batard, grand-mère de Mlle Yvonne Emeriau, du même Syndicat.

A tous nos amis éprouvés, ainsi qu'à leurs familles, nous adressons nos vives et chrétiennes condoléances.

NANTES

LA MAISON ET LE TRAVAIL AUX CHAMPS

Fermes à louer
A prix d'argent :
Quartier Pornic, 30 à 35 ha. Dans le Lot, 55 ha.
Quartier Bouguenais, 30 ha.
Quartier St-Mars-du-Désert, 15 à 20 hectares.
A moitié :
En Vendée, 30 hectares.

Places à prendre pour ménages
Ménage gardien sans enfant.
Ménage, banlieue Nantes, sans gages, possibilités avoir occupations en dehors, contre logement et 3 heures travail.
Ménage jardinier, cuisinière, quartier Rezé.
Ménage jardinier, potagiste, femme cuisinière.

ESCOMPTE SUR ACHATS

A noter que M. Trognon, 12, rue Guépin, accorde une remise de 10 % (sauf sur les articles à prix imposés), à tous les membres de nos syndicats.

PAROISSIENS DE LA MADELEINE

Paroissiens de la Madeleine, qui appartenez à nos Syndicats, prière de donner d'urgence votre nom et votre adresse au Secrétariat de l'Union Nantaise, 10, rue de Bel-Air. Notre intention est de former dans votre paroisse un groupe intersyndical bien vivant, comme il en existe déjà quelques-uns à Nantes, et notamment à Saint-Paul de Pont-Roussel.

Il y va de votre intérêt et de la prospérité de nos syndicats. Vite un bien-être de bonnes nouvelles.

SYNDICAT PROFESSIONNEL DES CHEMINOTS (P. O.)

VŒU
A la suite de la réunion qui s'est tenue le 10 décembre, salle de l'Union Ouvrière, un vœu reprenant les solutions préconisées par le Congrès Fédéral et relatif à la réorganisation des Chemins de fer a été voté.

Le texte en a été adressé aux parlementaires de la région. Avant de terminer, le Président signale que Mlle Goussien a représenté la section féminine lors de la réunion de la Commission féminine inter-régionale, qui s'est tenue à Paris, le 9 octobre.

LE SECRETAIRE.

NEUTRALITE

Le mois dernier, notre camarade Baffé nous entretenait de la collusion cégétiste et socialiste par le truchement du « Travailleur de l'Ouest ». En voici un nouvel exemple qu'on peut trouver dans le numéro du 15 décembre de la « Tribune des Cheminots », organe de la Fédération des Chemins de Fer, affiliée à la C. G. T.

Dans ce journal, quelqu'un qui signe Portepic, analyse un livre de Jacques Dubois, intitulé : « Nous faisons fausse route ». Après avoir cité et commenté certains passages, Portepic en arrive à une dernière citation, niant l'efficacité des méthodes marxistes, pour résoudre la crise ; il y répond par une apologie du socialisme, dont il fait la panacée universelle qui doit mettre fin à tous les maux causés par le Capitalisme.

Et dans cet organe syndical, il appelle l'idéal socialiste « notre idéal ». Du syndicalisme, par un mot, ce qui prouve bien que dans son idée, les deux se confondent.

Pour nous aussi, du reste : il y a longtemps que nous savons que S. F. I. O. et C. G. T. c'est bonnet rouge et rouge-bonnet. Mais, combien d'aveugles volontaires encore parmi nos camarades qui ne veulent pas convenir qu'en donnant leur appui et leur argent à la C. G. T., ils donnent des armes pour combattre les idées qu'ils défendent par ailleurs.

P. HERFRAY, du Syndicat des Cheminots P. O.



SYNDICAT DES MENUISIERS ET DE L'AMEUBLEMENT

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Le Syndicat des Menuisiers et de l'ameublement a tenu son assemblée générale annuelle statutaire le 29 janvier.

La séance est ouverte sous la présidence de M. Thomaré, président d'honneur, le président H. Bourcier s'étant fait excuser. Le camarade Beilleveire, secrétaire de l'U. R., invité, assiste à la réunion. Après le mot de bienvenue de M. Thomaré, le secrétaire donne lecture du rapport moral, qui fait ressortir l'activité du syndicat, au cours de l'année, notamment : envoi de deux délégués au Congrès Régional ; souscription pour les grévistes de Fougères ; intervention en faveur des ouvriers tabassiers ; vente de billets de tombola ; présentation d'un candidat aux élections prud'homales ; organisation d'une séance syndicale.

Le rapport financier, présenté par M. Joubert, nous permet de constater que la situation financière est assez bonne. Au sujet de la caisse de chômage, Beilleveire nous conseille d'en modifier les statuts.

Beilleveire revient sur l'activité passée, nous montre la force morale des syndicats chrétiens et nous engage à intensifier le recrutement.

La question de l'augmentation de la cotisation est ensuite abordée et l'assemblée décide, après quelques débats, de porter la cotisation syndicale mensuelle à 3 fr., sans compter le franc mensuel pour la caisse de chômage, ce qui porte la cotisation mensuelle totale à 4 francs.

Au sujet de l'intersyndicale, l'Assemblée décide de nommer deux délégués provisoires : les camarades Séguin et Gautier. Pour la caisse militaire, le camarade Pleinier est nommé délégué.

A la commission des cours professionnels, tous les membres sont réélus et en plus M. Thomaré. Le secrétaire du Syndicat sera chargé de convoquer les membres de cette commission chaque fois qu'il sera nécessaire. Il est à souhaiter, d'autre part, que le syndicat ait plus de rapports avec les apprentis.

Les conseillers sortants sont réélus et le bureau maintenu dans son état actuel, en ce qui concerne le trésorier adjoint ; ce service demande plus que jamais du dévouement, et le camarade Certain en accepte la charge.

On prévoit enfin, pour l'année qui commence, la célébration du cinquantième anniversaire de la fondation du Syndicat. Ce sera l'occasion d'une grande fête, à laquelle participeront tous les amis du Syndicat.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

A la suite de la réunion dont nous donnons ci-dessus le compte-rendu, une réunion extraordinaire eut lieu en vue de modifier les statuts de la caisse de chômage.

Le camarade Beilleveire nous donna lecture d'un modèle de statuts modifiant légèrement les statuts existants, et ceci tout à l'avantage de nos syndiqués. Tous les articles de ces statuts furent adoptés à l'unanimité.

« BIBI » A SAINT-STANISLAS

Le 8 janvier, à Saint-Stanislas, au profit de sa Caisse de chômage, le Syndicat des Menuisiers et de l'ameublement donna « Bibi », suite de « Notre-Dame de la Mousse », deux pièces tout à fait appréciées du public.

Nos artistes, rendus déjà célèbres par la représentation de « Notre-Dame de la Mousse », furent chaudement remerciés par les gestes et les applaudissements élogieux des assistants.

La parole chaude et éloquente de Claude Bacheffier, propagandiste ouvrier de l'U. R., servit admirablement la cause de ses camarades chômeurs du Syndicat des Menuisiers et de l'ameublement si touchés par la crise, et provoqua les gestes les plus généreux de l'assistance.

Merci de tout cœur à M. l'Abbé Tinier qui sut si bien préparer la vaillante et courageuse troupe de Saint-Maurice.

Merci à tous les acheteurs, merci aux vendeurs, et en un mot à tous ceux qui se sont dévoués pour le succès de cette belle soirée.

SYNDICATS FEMINIENS

FÊTE DE SAINTE GENEVIEVE

Le 15 janvier 1933, les Syndicats féminins de Nantes étaient leur patronne Ste-Genevieve. La basilique de St-Donatien avait

FAITES TOUS VOS ACHATS A

Tél. 123.28
NANTES
R. C. 553

LA CHATELAINNE

COMPAGNIE FRANÇAISE

NANTES LES PLUS IMPORTANTS RAYONS DE TISSUS NANTES
CONFECTIONS POUR DAMES CHEMISERIE BONNETERIE RAYONS ABA PRIX
TOUS LES OBJETS USUELS VENDUS AU-DESSOUS DE 10 FRANCS

été choisie pour la cérémonie religieuse et nous devons à M. le Curé de cette paroisse, toute notre gratitude pour la façon dont nous y avons été accueillis.

La messe fut célébrée par M. l'abbé Chiquet. A l'évangile, après quelques mots de bienvenue, M. le Chanoine Ménard, dans une allocution, adressée d'abord aux habitués de la messe de neuf heures, indiqua l'existence et le but de nos groupements et pourquoi nous étions réunies ce jour-là, en cette église; puis il évoqua la vie de notre sainte Patronne et l'inspiration qu'elle trouve souvent au cours de son apostolat, et il nous exhorta, malgré les difficultés que nous rencontrons, à poursuivre l'œuvre commencée, encouragées que nous sommes par le nombre sans cesse grandissant de nos adhérentes. Les dernières paroles de M. le Chanoine furent pour recommander au Cœur de Jésus et aux saints patrons de la paroisse la prospérité et le développement de nos syndicats.

Au cours de la messe, des chants, artistiques et pieux, furent exécutés de façon parfaite; nous remercions bien vivement les chanteuses et la dévouée organisatrice qui ont donné ainsi à notre fête patronale un plus vif éclat.

L'après-midi, salle Saint-Michel, après un lever de rideau plein d'humour et de gaieté, Mlle Drouart donna la parole à M. Mathorel, en se défendant de vouloir présenter un ami si connu et si dévoué de nos syndicats féminins.

Rappelant d'abord le souvenir de notre sainte Patronne, M. Mathorel compare la vie de Sainte-Généviève et la nôtre; malgré la différence des époques, on peut y trouver des analogies; sainte Généviève s'est appliquée à secourir la faiblesse de ses concitoyens, notre action syndicale tend de même à la protection des êtres les plus faibles de la société; sainte Généviève, pour réussir dans sa mission a employé trois moyens, ce sont aussi ceux que nous mettons en œuvre: prière, méditation (ou étude des problèmes sociaux) et action.

Ce qui permet à notre action d'être féconde, c'est qu'elle s'appuie sur la formule suivante: ce sont les devoirs qui créent les droits; elle diffère ainsi totalement du programme socialiste inspiré de cette autre formule: ce sont les besoins qui créent les droits, formule dont la conséquence est la lutte pour le bien-être matériel. C'est dans cet esprit que nous étudions notre époque et essayons de résoudre les problèmes si graves de l'heure: crise économique et crise morale.

La principale cause de la crise économique est la surproduction, qui a provoqué le chômage; comment donner du travail à ceux qui en ont besoin, étant donné que les procédés nouveaux permettent une production intensive?

On propose comme remède:

- 1° La semaine de 40 heures; cette solution est à étudier, mais elle ne peut être appliquée sans réserves car elle touche à des problèmes complexes: augmentation du coût de la vie, et surtout protection des industries nationales contre la concurrence étrangère. Elle devient donc, comme le problème du désarmement, une question internationale.

- 2° Suppression du travail des femmes hors de leur foyer et en particulier des mères de famille. Cette solution, très indiquée au point de vue moral, se heurte aussi dans son application à de sérieuses difficultés. Il serait surtout fâcheux qu'une décision en ce sens fit regarder aux jeunes ménages la venue de l'enfant comme une calamité. Il faudrait donc compenser le salaire manquant de la mère par d'autres avantages: un sérieux effort a déjà été fait dans ce sens par notre législation en faveur de la famille, mais il reste encore beaucoup à faire et ces aides matérielles ne compensent jamais la lourde charge morale que sont les enfants.

Aussi bien la crise actuelle n'attelle pas que des causes économiques, elle est aussi d'ordre moral. L'affaiblissement des convictions religieuses dans l'ensemble du pays depuis 40 ou 50 ans est manifeste: on peut en prendre pour illustration la manière dont sont comprises et célébrées les grandes fêtes religieuses: Noël, Pâques, la Toussaint, ou les grandes cérémonies de la vie: baptême, mariage.

La réaction contre cette diminution de la vie chrétienne se fera par l'influence des élites parmi lesquelles un renouveau intense de vie catholique se fait sentir. L'Action Catholique est la coordination des efforts de tous les catholiques groupés dans de nombreuses associations, confes-

sionnelles ou non, parmi lesquelles la nôtre occupe une place marquée.

Après cette substantielle et lumineuse conférence, les Jeunes Herménies nous distrayèrent et nous émutèrent par l'exécution très réussie de *Ça suit*, pièce sociale en trois actes. Cette œuvre met en scène la brûlante question du divorce qu'elle résoud naturellement dans le sens chrétien; l'action est vivante, poignante parfois. Trois caractères de jeunes filles, bien différents, sont étudiés avec finesse et c'est en réalité entre ces trois âmes que se joue un drame qui, par moments, atteint le sublime.

Cette pièce, d'une si riche valeur morale, a été rendue avec tout le naturel et l'émotion qui convenaient. Tous nos compliments à nos jeunes artistes et à leur inlassable directrice pour cette difficile et très belle réalisation, qui clôtura à merveille notre fête patronale.

INDRET

SYNDICAT PROFESSIONNEL D'INDRET

Siège Social: Maison Syndicale: rue des Gdes-Vignes, La Montagne

REUNION DU CONSEIL DU 1^{er} DECEMBRE CERCLE D'ETUDES

Le jeudi 1^{er} décembre, avait lieu dans notre maison syndicale, une réunion extraordinaire de notre Conseil syndical, sous la présidence de notre ami Belleval, de l'U.R.T. C.O.

La séance est ouverte à 20 heures, par le camarade Nicolas, qui remercie notre Secrétaire général d'avoir bien voulu répondre à l'invitation faite depuis un certain temps. C'est une grande fête de l'avoir ce soir dans nos murs à présider cette réunion et aussi cette première séance de notre Cercle d'études.

Nous ne voudrions pas passer sous silence les présences de nos délégués à la commission locale des salaires, ni celles du bureau de la J.O.C. Montagnarde, mais nous avons déploré l'absence de leur aumônier.

Après les remerciements et encouragements, le Président entretint l'Assemblée de différentes questions très importantes: Revendication au sujet des salaires et de la semaine de 40 heures dont nous avons publié un *« Messager »* et de l'intersyndicat; applications aux travailleurs de l'Etat des Assurances Sociales (voir plus haut point); ensuite les élections à la commission tripartite.

Notre Président s'excuse d'avoir tenu la place un peu trop longtemps, et passe la parole à Belleval. Notre conférencier tint à son tour son auditoire pendant près d'une heure: ce n'est jamais trop long, pour écouter des paroles pleines d'encouragements et de doctrine sociale chrétienne.

Exposé très précis de la situation des travailleurs à l'heure présente, les paroles toutes fraternelles du Pape Pie XI dans son encyclique *« Quadragesimo Anno »*, le vrai rôle de l'Eglise pour les humbles, les devoirs réciproques des patrons et des ouvriers.

Et notre ami Belleval a bien raison de dire encore une fois que si tous les travailleurs chrétiens comprenaient leur devoir, ce n'est pas à une organisation révolutionnaire qu'ils iraient donner leur adhésion.

Ces jeunes de la J.O.C. que nous ayons ce soir là, ont bien compris qu'il fallait encore beaucoup travailler pour faire comprendre autour de nous, les buts que nous poursuivons.

Que la J.O.C. et la C.F.T.C. s'attachent à faire régner le Christ dans le monde du travail et à rendre meilleure la situation de l'ouvrier.

De cette première séance d'ouverture de notre Cercle d'études, tous les membres présents conserveront un excellent souvenir.

Le Secrétaire de séance.

REUNION GENERALE DU 26 JANVIER 1933

Au cours de cette réunion générale le Syndicat a examiné la situation actuelle.

Nicolas, président, expose le but de la réunion, puis présente notre ami C. Bachelier, le dévoué propagandiste de l'U. R. qui a bien voulu répondre à notre invitation.

C. Bachelier s'attacha à faire ressortir la puissance croissante des organisations nettement professionnelles de la C. F. T. C. et avant de se séparer, l'Assemblée tient à se rallier complètement à son avis concernant

la semaine de 40 heures et les réductions de salaires. N'est-il pas en effet le porte-parole de la C. F. T. C. ? L'ordre du jour suivant fut voté à l'issue de la réunion:

« Les membres du Syndicat professionnel des ouvriers d'Indret, réunis en Assemblée Générale le 26 janvier 1933,

« Considérant que la dignité morale du travailleur et les obligations que lui impose sa vie individuelle familiale et sociale, requièrent la possibilité d'exercer une activité professionnelle dans des conditions normales et avec un salaire suffisant;

« Constatant que les pouvoirs publics et les autorités économiques responsables n'ont apporté ni proposé aucun remède réellement efficace à la pénurie actuelle du travail, les palliatifs que sont les secours aux chômeurs ou certains travaux d'utilité générale ne pouvant être considérés comme tels;

« Constatant que, d'après les statistiques actuellement connues, une grande partie, sinon la majorité des salariés des principales industries de tous pays ne travaillent même pas 40 heures par semaine; qu'en conséquence la plupart des objections contre l'application actuelle de la semaine de 40 heures tombent devant les faits;

« Estimant d'ailleurs que ce nouveau régime de travail nécessiterait une sérieuse étude et devra comporter une grande souplesse, mais que dans les circonstances présentes, dont la gravité exige des remèdes immédiats, il faut d'abord chercher des solutions efficaces.

« Se déclarant en principe favorables à la généralisation de la semaine de 40 heures, qui leur paraît être actuellement le principal remède à la crise de chômage.

« Protestent énergiquement contre toute compression d'effectifs et baisses de salaire;

« Font confiance aux bureaux confédéraux et fédéraux dans leur action en vue du maintien des avantages acquis. »

Le 26 mars aura lieu à Nantes le Congrès régional annuel de l'U. R. T. C. O. qui, cette année, revêtira un caractère tout particulier à cause du 10^e anniversaire de la naissance de nos syndicats de bien vouloir se joindre, le plus nombreux possible, à nos délégués, afin que notre organisation soit dignement représentée.

SYNDICAT DES EMPLOYES

SEANCE RECREATIVE

Dimanche 15 janvier, les Syndicats Employés et Dessinateurs affiliés à la Confédération française des Travailleurs chrétiens, avaient convié leurs amis à une séance récréative au profit de leurs œuvres annexes: Caisse de chômage, Caisse du soldat, Cercle d'études, etc.

Quoique le temps fut franchement mauvais, l'intérêt qui s'attachait à cette manifestation avait cuirassé contre les intempéries tous nos amis, tous ceux qui soutiennent et encouragent nos militants dans la tâche qu'ils se sont tracée; et c'est devant une salle pleine et enthousiaste que s'est levé le rideau pour la première partie d'un programme artistique fort bien équilibré et aussi fort bien exécuté, grâce à la bonne volonté de quelques syndiqués, auxquels s'étaient joints pour la circonstance quelques dévoués artistes et musiciens sympathisants, très heureux de prêter leur concours au profit des Syndicats.

Les citer, je ne le voudrais pas, de peur d'en oublier. Nous les remercions tous dans un unanime remerciement, qui n'a d'égal que l'empressement avec lequel ils se sont mis à notre disposition.

Mais il n'y a pas de roses sans épines. Pourquoi, en effet, ne puis-je pas confondre dans cette reconnaissance tous nos syndiqués employés? Si peu sont venus encourager de leurs applaudissements ceux qui travaillaient cependant pour eux.

Je crois ne pas me tromper beaucoup en affirmant qu'on aurait pu les compter facilement sur les doigts de mes deux mains.

Les causes?

Négligence, indifférence, moral atteint par la crise?

Dieu sait pourtant s'ils sont privilégiés! Alors?

DANS LA METALLURGIE

L'EFFORT NECESSAIRE POUR 1933

Lors de notre réunion générale statutaire du 11 décembre dernier, notre camarade Terrier, dans son remarquable rapport, nous montrait ce que fut notre activité syndicale pendant l'année écoulée.

Que ce soit sur le terrain de l'action professionnelle, pourtant limitée par l'intransigence patronale et cégétiste, que ce soit sur celui de l'entraide, avec les allocations aux chômeurs, les quêtes au profit des grévistes de Fougères, la caisse du soldat, que ce soit sur celui de la formation des syndiqués et des militants avec les conférences, cercles d'études, réunions générales, que ce soit encore sur celui de la propagande, les résultats furent probants.

Est-ce à dire que tout soit pour le mieux dans le meilleur des mondes? Non. Si nos camarades nazairiens se sont montrés satisfaits des résultats obtenus, compte tenu des moyens dont nous disposions, il n'en reste pas moins vrai que la tâche reste immense.

Où, la tâche reste immense. Qui donc niera la place prise de nos jours par le syndicalisme dans la vie sociale. En face des difficultés qui assaillent et assailleront de plus en plus les travailleurs, il est indispensable que notre syndicalisme chrétien à Saint-Nazaire s'arme et s'organise sur un plan nouveau.

La solution? Notre camarade Baffé vous l'a déjà laissé entrevoir: c'est le secrétaire permanent. Un révérend, ajoutai-je, mon cher Baffé. Je dis révérend de demain, car je suis certain à l'avance, de la réponse de nos braves métallos, comme de celle de nos camarades employés, masculins et féminins. Ah! je sais bien, la légère augmentation de cotisation qui en résultera ne sera pas du goût de tout le monde. Certains s'arrêteront peut-être à une misérable question d'argent.

Qu'importe! L'avenir est à ceux qui osent, à ceux qui regardent le problème bien en face et dût-on laisser choir ces parfaits égoïstes, nous ferons en sorte, avec la bonne volonté de tous, que ce rêve devienne réalité dès l'année prochaine.

Le problème est donc nettement posé. Nous y reviendrons lors de nos prochaines réunions générales de section, mais d'ores et déjà vous pouvez y réfléchir.

Pour l'extension de notre mouvement syndical chrétien dans la région nazairienne: A l'œuvre et en avant!

Réunions générales: 19 février, à 9 heures, Méan, salle du patronage; 26 février, à 8 h. 30, St-Malo, école libre; 26 février, à 10 h. 30, à Trigac, salle du patronage; 5 mars, à 9 heures, à St-Joachim, salle du patronage.

REUNION GENERALE DU 15 JANVIER 1933

La première réunion générale de l'année a eu lieu le dimanche 15 janvier dernier, à 13 h. 30. M. le Curé de Saint-Gohard, qui s'intéresse toujours aux Syndicats et y apporte, le plus qu'il peut, son aide, avait bien voulu accepter d'assister, comme les années précédentes, à cette réunion.

Les vœux de nouvel an furent présentés, tout d'abord à M. le Curé, puis à toutes les syndiquées et leurs familles, se résumant pour elles en: santé, travail, bonheur.

Le compte rendu général de l'activité des syndicats féminins, durant l'année écoulée y fut ensuite donné, faisant ressortir les progrès toujours croissants des syndicats, tant au point de vue recrutement qu'au point de vue services annexes.

Le Conseil Syndical eut le plaisir de féliciter les Jocistes de leur affiliation récente, et de les aviser que serait réduite de moitié leur cotisation syndicale, ainsi que celle de toutes les Jocistes qui voudront faire partie des Syndicats, voulant ainsi que J.O.C. et Syndicats soient des groupements marchant à la main dans la main.

Mais en retour, il leur fut demandé de faire du recrutement syndical, surtout près de leurs compagnes de travail trop âgées pour être Jocistes.

Puis les élections pour le renouvellement partiel des membres des Concoms Syndicaux eurent lieu. Le Conseil des Employés a eu à déplorer la démission de Mlle Grouhelle, dont le dévouement était sans limite et à élu comme nouvelle conseillère, Mlle Cadroch, qui sera la digne continutrice de celle qu'elle remplacera.

M. le Curé prit ensuite la parole pour remercier les Syndiquées de leurs bons souhaits et offrir les siens, puis termina sur des paroles d'encouragement dans la voie du devoir syndical pour chacune.

ANGERS

SYNDICAT PROFESSIONNEL FEMININ

2, rue Pasteur, Angers

JOURNEE D'ETUDES

Le 22 janvier a eu lieu la journée

SAUMUR

COMMENT ILS DEFENDENT ET RENSEIGNENT LES EMPLOYES SAUMUROIIS

Dans un article paru le 15 janvier 1933, dans le *« Réveil des Travailleurs »*, organe des syndicats confédérés du Maine-et-Loire, un auteur anonyme explique comment le syndicat confédéré des employés a agi, à Saumur, pour l'application de la loi de 8 heures dans le commerce de détail. Mais, malheureusement, cet auteur anonyme a ou-

trimestrielle d'études. La température rigoureuse avait empêché les Saumuroises de venir, et nous avait privées de leur rapport.

La séance du matin fut employée, comme d'habitude, par la lecture des rapports d'Angers et de Cholet. L'échange de vues qui suivit porta sur le travail des ouvrières à domicile, la nécessité de les grouper et les ouvrières de l'habillement présentes prirent la résolution de rechercher les ouvrières qui travaillent à domicile pour les différentes maisons de confection d'Angers.

A NANTES

La Grande Spécialité de BONNETERIE

chez FRED

4, Rue du Galvaire

POUR VOS JARDINS

ACHETEZ VOS SEMENCES CHEZ

F. GUERRIER

GRAINETIER

2, Rue de la Paix, 2. — NANTES

blie de se renseigner sur ce qui s'est réellement passé, car il aurait appris ainsi que c'est le Syndicat chrétien des employés qui, seul, pour défendre les travailleurs, a mis sur pied un accord avec les syndicats patronaux.

Rétablissons les faits exactement, camarade anonyme. Oh! simplement, pour vous mettre au courant et dire la vérité aux travailleurs.

1° A la réunion de la Commission mixte qui eut lieu le 1^{er} avril 1931, à 20 h. 30, salle des syndicats patronaux, pour discuter avec les patrons et défendre les intérêts des travailleurs, AUCUN DES VOTRES N'ASSISTAIT, mais nous y étions.

2° A la deuxième réunion, qui eut lieu huit jours après, à 14 heures, même salle, devant le conseil d'administration du syndicat patronal, AUCUN DES VOTRES N'ETAIT PRESENT, et c'est encore nous qui avons élaboré, avec les syndicats patronaux, le projet d'accord pour la loi de 8 heures.

3° Vous n'avez pas dû lire l'article de Mlle Pilet pour le syndicat féminin des employées, et de votre serviteur, qui représentait l'Union Locale.

Qui, camarade anonyme, « j'ai eu le tonnet », comme vous dites si aimablement, de signer un document pour lequel j'avais travaillé, tandis que VOTRE DÉLEGUE, LUI, A SIGNÉ APRES COUP, SANS RESTRICTION NI RESERVE, CE QUE NOUS AVIONS FAIT SANS LUI.

Quant à nos effectifs, nous pouvons hardiment les aligner avec les vôtres; nous invitons le camarade Poier à venir à la prochaine réunion d'un des syndicats d'employés, et il pourra constater que nos effectifs ne sont pas seulement « sur le papier » comme vous le dites si bien, mais existent réellement et sont toujours en quête de se dépenser pour la défense des intérêts professionnels des employés.

Pourriez-vous en dire autant des vôtres?

Quant aux ouvrières de l'Ouvroir de la Miséricorde, nous n'en avons pas dans notre syndicat d'employées: là encore, camarade anonyme, vous avez été mal renseigné.

Il est enfin possible que vous travaillez pour obtenir une section prud'homme, mais ne serait-ce pas parce que vous avez appris que nous avons déjà attaché le grelot? C'est pourquoi, sans doute, vous prenez dès maintenant les devants pour essayer de faire croire là encore que c'est vous qui avez tout fait. Nous sommes tranquilles, l'avenir saura bien nous juger.

Vous êtes toujours les mêmes, en effet, pour en « mettre plein la vue », mais les travailleurs savent bien reconnaître ceux qui, réellement travaillent pour eux.

Camarade anonyme, je ne vous suivrai pas dans cette polémique de haine, car nous avons assez de besogne utile à faire en ce moment pour nos camarades de travail.

Cependant, quand il s'agira de dire la vérité sur des faits que tout le monde peut contrôler, je serai obligé, si je le juge encore opportunist, de dire aussi mon mot.

R. BIDAULT,
Président de l'Union Locale.

ÉCOLE PIGIER

6 et 8, Rue Crébillon - NANTES - Téléphone 142-14

Enseignement Technique, Commercial, Rapide et Individuel
atris et Salles spéciales pour Dames et Jeunes filles (Professeurs Dames)
Inscriptions à toutes époques de l'année

PLACEMENT gratuit des ELEVES
342 emplois ont été offerts aux élèves pendant l'année 1932
400 environ pour chacune des années dernières

TRAVAUX DE COMPTABILITE

SECRETARIAT COMMERCIAL
COUPE, COUTURE ET MODE

ASSUJETTIS AUX ASSURANCES SOCIALES

FAITES CHOIX DE LA CAISSE FAMILIALE

Agréée et sous le contrôle de l'Etat

La CAISSE FAMILIALE DE LA LOIRE-INFÉRIEURE, 6, rue de Bel-Air, à Nantes, a déjà remboursé à ses assurés, du 1^{er} Juillet 1930 au 31 Mars 1932, en prestations et indemnités de salaires:

Un Million Cinq Cent Cinquante Mille Francs

Pour les risques Vieillesse et Invalidité, les assurés de la CAISSE FAMILIALE sont garantis par la CAISSE AUTONOME DE CAPITALISATION DE L'UNION DES SOCIÉTÉS DE SECOURS MUTUELS DE L'OUEST, à Angers.

ACHETEZ CHEZ LE SPECIALISTE!

CORSETS DE TOILETTE — SOUTIEN-GORGE — GAINES EN CAOUTCHOUC
CEINTURES MÉDICALES — BANDAGES HERNIAIRES — BAS A VARIÉS
ORTHOPEDE GENERALE

Etablissements JEAN DESCHAMPS

FABRICANT-SPECIALISTE A NANTES
Place Edouard-Normand — 2, Rue de la Bastille
Recommandé par le Corps Médical
Maison de Confiance — Fondée en 1878 — Téléph. 136-13 - 136-14

A LA VILLE DE REIMS
Maison de Confiance
PATRON
Opticien spécialiste
3, rue Thiers (près l'Hôtel-de-Ville)
NANTES
Exécution des Ordonnances de MM. les Oculistes
10 % de Remise aux Membres des Syndicats Chrétiens

COUVERTURE - PLOMBERIE
ZINGUERIE
Maison RENAUD
76, rue St-Clément - NANTES
Chauffage central
Appareils Sanitaires
Fournisseur de la Maison Familiale

GRAINETERIE
A. OLIVIER (syndiqué)
4 bis, Rue Vidie, NANTES
FARINES, PATES, GRAINS ET SEMENCES
Produits divers pour Jardins et Basse-Cour
5 % aux Syndiqués

Entreprise Générale de Menuiserie
Ancienne Maison JAHIER
GOURAUD ET C^{ie}, S^{rs}
29, rue de Savenay - NANTES
Façonnage mécanique, moulures en tous genres. Fabrication de meubles. Conditions spéciales aux Syndiqués

ENTREPRISE DE CHARPENTES
P. OHEIX
Avenue du Grand-Clos - NANTES (Boulevard Lelasseur)
Chantier : Rue de la Gourmette

ATELIER DE REPARATION pour toutes marques de machines à coudre
FONTENEAU
21, Chaussée de la Madeleine, 21 NANTES
Succurs^{es} : ANGERS, St-NAZAIRE

ENTREPRISE GENERALE DU BATIMENT
FAVREAU & PAVAGEAU
TÉLÉPHONE 130.53
4, Place du Martray - NANTES

TISSUS - CONFECTION - MESURE (Hommes, Dames, Enfants)
RAYON SPÉCIAL D'ARTICLES DE TRAVAIL
Maison ARROUET
2, RU EBON SECOURS - NANTES
LITERIE
Réfection Plumes - Duvets
On reçoit les Bons de l'Union Economique

ENTREPRISE GENERALE DE PEINTURES
L. CHATELLIER, Père & Fils
7, rue Paré - NANTES
Téléphone : 125.13
Conditions spéciales aux Familles des Syndiqués qui font construire une habitation familiale.

COMPAGNIE NANTAISE DE NAVIGATION A VAPEUR
Service des Messageries de l'Ouest
Tél. 139.28 - 140.14 - 147.49
Service de voyageurs et marchandises sur la Loire
Excursions sur Mer pendant la saison d'été

Etes-vous satisfaits ?
Continuez à prendre de bonnes tasses de
CHOCOLAT L. REVAULT
ou de
CACAO L. REVAULT
Goûtez le Modana (Chocolat à croquer)
Dépôt à Nantes : **A. POUDAT & C^{ie}**
4, rue Mercœur - Tél. 146-90

LA CAPITALISATION
Entreprise régie par la loi du 19 Décembre 1907
BONS D'EPARGNE
Versements et Tirages mensuels
B. FRANÇOIS
14, rue J.-J.-Rousseau, NANTES
Téléphone 127.78

ELECTRICITE
LUMIERE - FORCE - SONNERIES TELEPHONES
T. S. F.
A. TOUVERON
15, rue Jean-Jaurès - NANTES
Téléphone 125.90
Prix avantageux et Remise aux Syndiqués
GRAND CHOIX DE LUSTRIERIE

GRAVURE SUR METAUX
Artistique, héraldique, commerciale et industrielle
Maison fondée en 1895
Jean TERRIEN
Fournisseur d'Administrations Publiques et de l'Etat
10, rue Cacault - NANTES
Timbres en caoutchouc et cuivre - Dateurs - Folioleurs - Timbres élastiques - Pochoirs - Plaques et lettres en email - Gravure chimique
Fournitures générales : encres, tampons, etc., etc...

2, rue Pierre-Landais - NANTES
Téléphone 113.33
Transports Automobiles, Camionnage
Voitures pour Excursions
Mariages - Sociétés
Camions Autos Déménagements
Camionnettes pour Livraisons

CREDIT NANTAIS
Société Anonyme, Capital 30 Millions
Siège Social : NANTES, 4, r. Voltaire
Tél. 139.55 (4 lignes), 145.07 (1 ligne)
R. C. 129 B
Succursales : Brest, Châteaubriant, Lorient, Morlaix, Quimper, Vannes
41 Agences et Bureaux en Bretagne
T^{tes} opérat. de Banque et de Bourse

A L'ECOLE D'APPLICATION DE CAVALERIE
UNE INJUSTICE
Peut-on dire que M. le Ministre a donné ordre de licencier tout le personnel civil employé du régime de 1916, qui comprenait deux dames, dont une était pupille de la Nation, et trois hommes, dont deux sont anciens combattants blessés de guerre ?
Peut-on dire toujours que M. le Ministre a donné un deuxième ordre de licencier tout ce personnel, les anciens combattants comme les autres, sauf cependant pour une dame qui est restée dans le même établissement, bénéficiant ainsi d'une bienveillance toute ministérielle ?
Peut-on dire que cette dame est la femme du secrétaire du syndicat confédéré (C. G. T.) de l'Ecole de Cavalerie ?
Mais, quand il s'agit des siens, eh bien ! mon Dieu ! les anciens combattants, les pupilles de la Nation, fussent-ils pères de famille, tant pis pour eux!!!!
Oh ! Justice!!!!

SYNDICAT SAUMUROIS DES OUVRIERS CHRETIENS DE LA METALLURGIE ET PARTIES SIMILAIRES
ASSEMBLEE GENERALE DU 18 JANVIER 1933
Le Syndicat a tenu son Assemblée générale, le 18 janvier 1933, à 20 h. 30, à son siège social, 6, rue Leroy. Le procès-verbal de la dernière Assemblée générale fut adopté sans observation.
Le compte rendu financier fit ressortir l'insuffisance de la cotisation mensuelle de 2 francs pour régler toutes les dépenses ordinaires se montant à 25 fr. 25 par an et par membre. Donc, à l'unanimité, l'Assemblée générale vota une augmentation mensuelle de 1 franc, portant à 3 francs par mois la cotisation.
Il fut décidé, également, que tout camarade malade ou en chômage ne sera pas tenu de payer ses cotisations pendant la durée de son arrêt de travail.
Le secrétaire fit savoir aux syndiqués adhérents avant le 1^{er} juillet 1932, qu'ils ont droit maintenant à des allocations, en cas de chômage. Tout syndiqué, sans travail, est prié de se présenter chez le secrétaire, immédiatement.
Ensuite, lecture fut donnée d'une lettre de M. l'Inspecteur du Travail au sujet des heures supplémentaires dans l'industrie des métaux. L'Assemblée générale décida de donner une réponse favorable à la suppression des heures supplémentaires et à l'application intégrale de la loi de 8 heures.
Il nous donna également des renseignements très précieux sur la constitution de la C.F.T.C., sur son développement croissant, sur sa doctrine, ses revendications.
Enfin, M. Bidault nous parla de l'esprit syndical. Nous devons nous aimer entre syndiqués, et aussi aimer ceux qui n'ont pas le bonheur de faire partie de nos groupements, et essayer, ainsi, de leur faire comprendre toute l'utilité de nos syndicats. Nous devons également nous entraider partout, dans notre travail et au dehors, chaque fois qu'il nous est possible de le faire.
Avant de nous séparer, nous dégustâmes un verre de ce vin si en honneur dans notre pays, tout en souhaitant vie et prospérité à notre syndicat et à ses adhérents.

TRELAZE
LA SAINT-LEZIN
Camarades ardoisiers, c'est le 19 février que sera fêté saint Lézin, patron de la corporation.
Donc, retenez bien cette date et nous vous donnons rendez-vous pour le 19 février, à 16 heures, salle de la Providence, 112, rue Jean-Jaurès, où il y aura grande fête de famille. Amenez avec vous parents et amis. Entrée gratuite.
Le Président, E. HALOPE.

LA DIGNITE DU TRAVAILLEUR
Devant la surproduction désordonnée qui accumule chômage et misère, on envisage de toutes parts la réduction de la durée du travail et on a raison. La semaine de 40 heures est à l'ordre du jour des assemblées syndicales et économi-

ques. Le Bureau International du Travail s'en préoccupe activement, les Gouvernements s'y intéressent. Bref, le monde entier est inquiet des graves proportions que prend la crise. On ne sait plus à quel augure s'adresser pour trouver le remède qui mettra fin au désordre mondial et rétablira l'équilibre entre la production et la consommation.
Mais si cette question est angoissante, à juste titre, car il s'agit de donner du travail et du pain à des millions de familles ouvrières, il en est une autre qui ne l'est pas moins, car enfin ! on aura beau réduire la durée du travail, instituer la semaine de 40 heures, si en parallèle on ne modifie pas profondément les méthodes de travail.
Il s'agit de savoir si le travail doit être le moyen de développer les facultés de l'homme et lui permettre de vivre honorablement lui et sa famille, ou le moyen d'épuiser totalement ses forces et le rendre esclave de la matière.
Réduire la durée du travail pour en donner à tous, c'est nécessaire et la production doit être fonction de la consommation. Mais en même temps, il faut rendre le travail normal, raisonnable. On ne peut exiger du travailleur un rendement toujours plus grand. Les forces de l'homme ont des limites qu'il ne peut franchir sans danger.
Interrogez n'importe quel travailleur ardoisier et demandez-lui : « La diminution de la durée du travail compense-t-elle la fatigue occasionnée par les nouvelles méthodes de travail ? » La réponse est invariable : « Non ! » Après ses huit heures de travail, n'en peut plus.

Eh bien ! il est profondément triste de constater que le progrès du machinisme, les transformations incroyables de notre siècle, aboutissent à de semblables résultats. Le progrès asservit le travailleur alors qu'en toute justice il devrait le servir.
Il faut donc mettre un frein aux abus de la course au rendement. Il faut régulariser les méthodes scientifiques de travail et enlever à la rationalisation tout ce qu'elle a d'excessif.
Tous ces abus sont le fruit d'un profond désaccord entre le Capital et le Travail. Les deux principaux facteurs de la production se combattent alors qu'ils devraient s'unir.
Il faudra bien pourtant qu'on y vienne à cette collaboration nécessaire, si on veut rétablir l'ordre social.
Le syndicat chrétien, pour sa part, ne néglige rien car il comprend trop, et c'est ce qui fait son originalité, il comprend trop que le respect de la dignité du travailleur dépend de la collaboration des classes.
Travaillons donc à obtenir la réduction de la durée du travail afin d'obtenir un salaire vital. Mais travaillons aussi à cette collaboration qui permettra au travailleur de faire épanouir son éminente dignité que la rafale des passions et la soif des jouissances ont rejetée au dernier plan.

CHOLET
LECTURES FAITS VECUS
Dans mon quartier, et dans d'autres sans doute, des jeunes filles de quinze ans et peut-être plus jeunes, lisent des romans, que dis-je, des pages infectes qu'on apporte chaque semaine de Nantes. Et, chaque semaine après avoir payé l'abonnement exigé, soit 4 fr. 80, elles s'empoisonnent dans ces pages qui, petit à petit, les entraînent dans le mal et vers l'abîme où tant de jeunes filles, de jeunes femmes vont s'engloutir. Ce qui est le plus déplorable, c'est que les mères imprudentes qui laissent pénétrer sous leur toit ces mauvais romans, les lisent elles-mêmes et ce sont elles parfois qui les donnent à lire à leurs filles.
— Pourquoi, dis-je un jour à l'une d'elles, ne viendriez-vous pas à la bibliothèque syndicale chercher des livres ?
— Je ne suis pas syndiquée, me répondit-elle.
— Pourquoi ? — Une belle affaire de donner deux francs par mois pour en profiter et profiter en même temps de tous les avantages du syndicat.
— Pensez-vous que je vais donner vingt-quatre francs par an pour une affaire qui ne me servira à rien ?
Elle ne peut pas donner 24 francs par an pour soutenir un groupement qui ne pourrait lui rendre que des services, mais elle donne 4 fr. 80 par semaine, elle fournit 249 fr. 60 par an à la mauvaise presse, elle entretient sa propagande, elle fait vivre une société qui, petit à petit, la ruine physiquement et moralement c'est inévitable.
Et il sera trop tard lorsqu'elle verra son erreur.....

St-LAURENT-S-SEVRE
VISITE DE LOUIS BLAIN
Après entente avec notre Union Régionale et le secrétaire général de la Fédération, il avait été convenu que celui-ci ferait, au début de 1933, une tournée de propagande dans l'Ouest près des syndicats de la région. Celle de St-Laurent-sur-Sèvre eut lieu le vendredi 12 janvier dernier, à 7 heures du soir, à la salle paroissiale.
La majeure partie des syndiqués s'étant fait un devoir d'assister à cette réunion, qui promettait d'être fort intéressante, furent très heureux ce soir-là d'être groupés autour du représentant de leur Fédération et de celui de l'Union Régionale.
Beillevaire, en nous présentant notre secrétaire fédéral nous le montra tout à fait compétent, apprenant toute son activité et toute son intelligence au service des Syndicats Chrétiens de la région ; il nous dit la haute récompense accordée par le Souverain Pontife, à celui qui avait donné le meilleur de son temps à la cause des syndicats libres.
Prenant alors la parole, Blain s'excusa d'avoir été présenté à l'assemblée si élogieusement, et traite ensuite très clairement les sujets qui lui avaient été demandés par le syndicat de St-Laurent-sur-Sèvre, c'est-à-dire la crise économique, ses causes, son évolution à travers le monde. Il nous fit comprendre que l'organisation économique actuelle amène, fatalement, des crises de chômage, et ceci par la recherche d'énormes profits, développement et modification du machinisme, permettant aux industriels de produire beaucoup plus qu'il ne serait jamais possible de consommer.
Les remèdes, le secrétaire de la Fédération nous en indique quelques-uns : les Syndicats Chrétiens, dit-il, se prononcent pour la semaine de 40 heures, et pour les mesures susceptibles de ramener la femme au foyer ; pour des allocations familiales aux familles nombreuses, mais des allocations fortes.
Il nous montre que c'est dans l'organisation professionnelle que l'on peut trouver le remède le plus sûr aux crises économiques. Les applaudissements de toute l'assemblée montent à l'oreille qu'il a été compris.
Louis Blain traite ensuite des principaux problèmes intéressant l'industrie textile : la double équipe, la rationalisation, la conduite de plusieurs métiers, la question des salaires et des baisses opérées en différents centres. Sur toutes ces importantes questions le secrétaire fédéral nous donne son opinion, et la fin de sa conférence lui apporte encore les plus chaleureux applaudissements.
Beillevaire se fit ensuite notre interprète pour remercier l'orateur qui pendant plus d'une heure, avait si bien su retenir l'attention de toute l'assistance.
Quelques questions intéressantes furent ensuite posées par certains auditeurs.
Puis, Blain nous ayant montré la triste situation de nos camarades grévistes d'Armentières, obligés d'accepter la grève, une quête fut faite en leur faveur à la fin de la séance. Quant à nous, syndiqués chrétiens de St-Laurent-sur-Sèvre, nous devons

LE LONGERON
VISITE DE LOUIS BLAIN
Le jeudi 12 janvier, à 8 heures, dans la salle de la Mairie, eut lieu une réunion de propagande faite par notre ami Louis Blain, secrétaire général de la Fédération du Textile. Tous nos ouvriers y assistaient, très heureux de prendre contact avec le représentant de leur Fédération.
Présenté aimablement par notre camarade Beillevaire, secrétaire de l'Union Régionale, Louis Blain traite le sujet que nous lui avions demandé : La crise économique spécialement dans l'industrie textile.
L'organisation économique actuelle, dit Louis Blain, amène fatalement des crises, par la recherche exclusive du profit, par le développement ininterrompu des moyens de productions, sans souci des possibilités de consommation.
Des remèdes s'imposent. Le Secrétaire de la Fédération Textile se prononce pour la semaine de quarante heures et pour toutes les mesures susceptibles de ramener la femme au foyer, notamment des allocations familiales à taux élevé lorsque la famille est nombreuse.
Mais c'est dans l'organisation professionnelle que Louis Blain voit le remède le plus sûr aux crises économiques, par toutes les mesures que la profession organisée pourra prendre dans le domaine de la production.
Les principaux problèmes intéressant l'industrie textile sont aussi passés en revue : la double équipe, la rationalisation, la conduite de métiers multiples, la question des salaires et des baisses opérées en différents centres. Le Secrétaire fédéral donne son opinion sur ces importants sujets.
A la fin de la réunion plusieurs questions sont posées par l'assistance, auxquelles fort obligeamment répond Louis Blain.
A la sortie une quête fut faite pour nos camarades d'Armentières.

St-LAURENT-S-SEVRE
VISITE DE LOUIS BLAIN
Après entente avec notre Union Régionale et le secrétaire général de la Fédération, il avait été convenu que celui-ci ferait, au début de 1933, une tournée de propagande dans l'Ouest près des syndicats de la région. Celle de St-Laurent-sur-Sèvre eut lieu le vendredi 12 janvier dernier, à 7 heures du soir, à la salle paroissiale.
La majeure partie des syndiqués s'étant fait un devoir d'assister à cette réunion, qui promettait d'être fort intéressante, furent très heureux ce soir-là d'être groupés autour du représentant de leur Fédération et de celui de l'Union Régionale.
Beillevaire, en nous présentant notre secrétaire fédéral nous le montra tout à fait compétent, apprenant toute son activité et toute son intelligence au service des Syndicats Chrétiens de la région ; il nous dit la haute récompense accordée par le Souverain Pontife, à celui qui avait donné le meilleur de son temps à la cause des syndicats libres.
Prenant alors la parole, Blain s'excusa d'avoir été présenté à l'assemblée si élogieusement, et traite ensuite très clairement les sujets qui lui avaient été demandés par le syndicat de St-Laurent-sur-Sèvre, c'est-à-dire la crise économique, ses causes, son évolution à travers le monde. Il nous fit comprendre que l'organisation économique actuelle amène, fatalement, des crises de chômage, et ceci par la recherche d'énormes profits, développement et modification du machinisme, permettant aux industriels de produire beaucoup plus qu'il ne serait jamais possible de consommer.
Les remèdes, le secrétaire de la Fédération nous en indique quelques-uns : les Syndicats Chrétiens, dit-il, se prononcent pour la semaine de 40 heures, et pour les mesures susceptibles de ramener la femme au foyer ; pour des allocations familiales aux familles nombreuses, mais des allocations fortes.
Il nous montre que c'est dans l'organisation professionnelle que l'on peut trouver le remède le plus sûr aux crises économiques. Les applaudissements de toute l'assemblée montent à l'oreille qu'il a été compris.
Louis Blain traite ensuite des principaux problèmes intéressant l'industrie textile : la double équipe, la rationalisation, la conduite de plusieurs métiers, la question des salaires et des baisses opérées en différents centres. Sur toutes ces importantes questions le secrétaire fédéral nous donne son opinion, et la fin de sa conférence lui apporte encore les plus chaleureux applaudissements.
Beillevaire se fit ensuite notre interprète pour remercier l'orateur qui pendant plus d'une heure, avait si bien su retenir l'attention de toute l'assistance.
Quelques questions intéressantes furent ensuite posées par certains auditeurs.
Puis, Blain nous ayant montré la triste situation de nos camarades grévistes d'Armentières, obligés d'accepter la grève, une quête fut faite en leur faveur à la fin de la séance. Quant à nous, syndiqués chrétiens de St-Laurent-sur-Sèvre, nous devons

CHAUSSURES BON-SECOURS
A. MOTTAIS
6, rue Bon-Secours - NANTES
Chaussures en tous genres
LUXE - TRAVAIL - FATIGUE
Maison se recommandant par la qualité de ses articles
5 % de Remise aux Membres des Syndicats Chrétiens

RESSEMELAGE L. TROUVÉ
Répare les Chaussures de suite
2, rue Guépin - 11, rue de la Marne - NANTES

POUR VOTRE CAFÉ
servez vous du
Cof's
DOUBLE FILTRE Interchangeable
Breveté France et Etranger
25% D'ECONOMIE
POUR RECEVOIR FRANCO LA BOUTEILLE DÉTACHABLE
Ecrire à M. PINARD & FILS, 2^{me}, RUE RICHELIEU - NANTES
R. C. Nantes N° 410 III

LE MEILLEUR BOULET DU MOMENT
AUX 2 EXTRÉMITÉS
FABRICATION BLANZY-OUEST
CHARBONS SELECTIONNES
LIVRAISON A PARTIR DE 200 KILOS
3, Place de la Petite-Hollande, NANTES
TÉL. 122-40

adresser tous nos remerciements, toute notre satisfaction à notre secrétaire fédéral, Louis Blain ; à notre ami Beillevaire, en les priant de croire que nous travaillerons de notre mieux, à faire connaître et étendre nos organisations, pour le bien de tous les travailleurs en nous souvenant toujours de notre belle devise : Aidons-nous ! Aimons-nous !

COMBATTONS LA VIE CHERE
La vie est chère !
Les salaires peu élevés !
De nouveaux impôts vont être votés !
Comment faire des économies ?
Voilà le problème !
Depuis longtemps vous avez le moyen de le résoudre en partie, que faites vous pour en profiter, RIEN !
Depuis longtemps vous avez à votre disposition l'entraide Economique Syndicale qui peut vous fournir les meilleurs produits, aux meilleurs prix, vous ne lui assurez même plus votre clientèle !
Pour vous, des camarades dévoués travaillent sans bruit à l'organisation de votre Coopérative, aux achats, aux ventes, à la comptabilité. Ils cherchent par tous les moyens à approvisionner cette coopérative en bons produits, aux meilleurs prix, que faites vous pour les récompenser de leur peine, RIEN !
Alions, camarades, comprenez que nous voulons vous aider, que nous travaillons dans votre intérêt, et que nous avons à cœur de défendre une organisation qui nous a donné déjà beaucoup de peine et que nous ne voulons pas laisser précipiter ; nous vous le répétons encore sans nous lasser, notre Coopérative ne peut vivre sans vous, et ce n'est pas quelques clients attirés qui la feront vivre.
Si la Coopérative venait à disparaître vous seriez les premiers à le regretter. Nous n'en arriverons pas là, nous en sommes sûrs, et pour cela nous faisons appel à votre intelligence et à votre esprit d'économie.
Voulez-vous que nos prix soient plus bas ?
Voulez-vous que nous ayons des approvisionnements toujours renouvelés ?
Voulez-vous que nous vous aidions à faire des économies ?
Voulez-vous récompenser ceux qui travaillent pour vous ?
Venez faire vos achats à l'Entr'aide Economique Syndicale, 5, rue de Penthièvre.
Permanence : le dimanche, de 11 heures à midi ; le jeudi, de 18 heures à 19 heures.

PLATRIERIE - DECORATION
STAFF - FUMISTERIE
ANCELIN
Entrepreneur
NANTES
Téléphone : 117.49

SYNDICATS FEMININS
CERCLE D'ETUDES
Le 19 janvier, Mlle Courtieu commentait nos cercles d'études par une conférence sur l'Etat.
Après la définition exacte de ce mot, qui varie selon que l'on entend par « Etat » le peuple et le gouvernement ou le gouvernement seul, notre conférencière nous montre que la société a besoin de protection et d'assistance ; à ce double besoin répond le devoir de l'Etat : protéger, aider.
Dans la seconde partie de sa causerie, Mlle Courtieu a développé les différentes théories de l'Etat : théorie de Kant, théories libérale et socialiste.
Le sujet était très difficile à traiter, mais notre conférencière l'a fait d'une façon fort intéressante et nous la remercions vivement du travail qu'elle nous a présenté.

COTISATIONS EN RETARD
Les jeunes syndiquées sont priées de passer au plus tôt à la permanence régler les cotisations arriérées et changer leurs cartes d'escompte chez les divers commerçants.
La ristourne ne leur sera accordée que sur présentation de cette nouvelle carte.

BIBLIOGRAPHIE
Maison de la « Bonne Presse »
5, rue Bayard, Paris (8^e)
DE BEAUX OUVRAGES NOUVEAUX
Notre-Dame de Lourdes et les enfants. Apparitions, guérisons, par André Rebsomen. — Prix : broché, 6 francs ; port, 0 fr. 85.
Les éléments d'un programme social catholique, par Emmanuel Labombe. — Un volume 19x12, 192 pages. Prix : 6 francs ; port, 0 fr. 65.
Aux jeunes gens. La Confession, par l'abbé Jean Duchêne. — Petite brochure 14x9, 104 pages, beau papier très fin. Prix : 2 fr. 50 ; port, 0 fr. 25.

Le Syndiqué Chrétien qui ne fait pas de propagande est un arbre sans fruits.

POUR VOTRE CAFÉ
servez vous du
Cof's
DOUBLE FILTRE Interchangeable
Breveté France et Etranger
25% D'ECONOMIE
POUR RECEVOIR FRANCO LA BOUTEILLE DÉTACHABLE
Ecrire à M. PINARD & FILS, 2^{me}, RUE RICHELIEU - NANTES
R. C. Nantes N° 410 III

LE MEILLEUR BOULET DU MOMENT
AUX 2 EXTRÉMITÉS
FABRICATION BLANZY-OUEST
CHARBONS SELECTIONNES
LIVRAISON A PARTIR DE 200 KILOS
3, Place de la Petite-Hollande, NANTES
TÉL. 122-40

PLATRIERIE - DECORATION
STAFF - FUMISTERIE
ANCELIN
Entrepreneur
NANTES
Téléphone : 117.49

SYNDICATS FEMININS
CERCLE D'ETUDES
Le 19 janvier, Mlle Courtieu commentait nos cercles d'études par une conférence sur l'Etat.
Après la définition exacte de ce mot, qui varie selon que l'on entend par « Etat » le peuple et le gouvernement ou le gouvernement seul, notre conférencière nous montre que la société a besoin de protection et d'assistance ; à ce double besoin répond le devoir de l'Etat : protéger, aider.
Dans la seconde partie de sa causerie, Mlle Courtieu a développé les différentes théories de l'Etat : théorie de Kant, théories libérale et socialiste.
Le sujet était très difficile à traiter, mais notre conférencière l'a fait d'une façon fort intéressante et nous la remercions vivement du travail qu'elle nous a présenté.

COTISATIONS EN RETARD
Les jeunes syndiquées sont priées de passer au plus tôt à la permanence régler les cotisations arriérées et changer leurs cartes d'escompte chez les divers commerçants.
La ristourne ne leur sera accordée que sur présentation de cette nouvelle carte.

BIBLIOGRAPHIE
Maison de la « Bonne Presse »
5, rue Bayard, Paris (8^e)
DE BEAUX OUVRAGES NOUVEAUX
Notre-Dame de Lourdes et les enfants. Apparitions, guérisons, par André Rebsomen. — Prix : broché, 6 francs ; port, 0 fr. 85.
Les éléments d'un programme social catholique, par Emmanuel Labombe. — Un volume 19x12, 192 pages. Prix : 6 francs ; port, 0 fr. 65.
Aux jeunes gens. La Confession, par l'abbé Jean Duchêne. — Petite brochure 14x9, 104 pages, beau papier très fin. Prix : 2 fr. 50 ; port, 0 fr. 25.

Le Syndiqué Chrétien qui ne fait pas de propagande est un arbre sans fruits.

VISITEZ A NANTES DECRE
LE PLUS MODERNE
DES GRANDS MAGASINS